# RÉPERTOIRE

**DES RADIOS COMMUNAUTAIRES DU NIGER** 

#### Ce document a été mis à jour par :

- ✓ Monsieur Hachimou Chinkafa Vice-Président du CSC
- ✓ Monsieur CHITOU Madougou Secrétaire Général Adjoint du CSC
- ✓ Monsieur Maliki Karimou, Directeur des Autorisations des Fréquences et des Infrastructures Techniques CSC
- ✓ Monsieur Mallam Issoufou Mamoudou Directeur des Etudes et de la Programmation CSC
- Mme Mélé Karima Adamou Salao, Directrice de la Communication, de la Documentation et des Publications CSC
- ✓ Mme Falamata Mamoudou, Directrice des Médias Communautaires au Ministère de la Communication
- ✓ Monsieur Moussa Hassane, Secrétaire Général de la Coordination des Radios Communautaires
- ✓ Monsieur Souleymane Brah, Représentant de la Maison de la Presse

# TABLE DES MATIÈRES

Ava	nt-propos	7
1 <sup>ERE</sup>	PARTIE AVÈNEMENT ET RÔLE DES RADIOS COMMUNAUTAIRES	9
	Un contexte	11
	CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DE LA RADIO COMMUNAUTAIRE	13
	ROLE DE LA RADIO COMMUNAUTAIRE	15
	CADRE METHODOLOGIQUE	17
<b>2</b> <sup>EME</sup>	PARTIE RÉPERTOIRE DES RADIOS COMMUNAUTAIRES	19
	APERÇU DES RÉGIONS, LISTE ET ADRESSE DES RADIOS COMMUNAUTAIRES PAR RÉGION.	19
	REGION D'AGADEZ	21
	REGION DE DIFFA	25
	REGION DE DOSSO	29
	REGION DE MARADI	34
	REGION DE NIAMEY	39
	REGION DE TAHOUA	41
	REGION DE TILLABERY	46
	REGION DE ZINDER	53
Cart	tographie fonctionnelle des radios communautaires	60



#### **AVANT-PROPOS**

Depuis la libéralisation de l'espace médiatique audiovisuel au Niger, plus de deux cents radios communautaires se sont progressivement installées. La première expérience de radio communautaire débuta en 1998 à Keïta (Région de Tahoua) suivie de celle de Bankilaré (Tillabéry) avant de s'étendre à toutes les régions du pays.

Média par excellence de proximité, la radio communautaire est de manière général un organisme de communication indépendant, à but non lucratif, à propriété collective, géré et soutenu par la communauté. Elle est un outil de communication et d'animation qui a pour but d'offrir des émissions de qualité, répondant aux besoins d'information, d'éducation, de développement et de divertissement de la communauté dont elle est issue. Elle a pour spécificité de refléter et promouvoir l'identité, la personnalité et la culture et doit en cela diffuser des programmes spécifiques de l'identité et de la personnalité de la communauté.

Au Niger elles contribuent à l'éveil des populations, leur sensibilisation sur les actions de développement et constituent des instruments d'expression de la citoyenneté.

La mise en œuvre de la Politique Nationale de Communication pour le Développement (PNCD) a favorisé l'éclosion des radios communautaires, avec l'appui des partenaires au développement, notamment les ONG et les organismes du Système des Nations Unies. Les populations se sont appropriées cet outil dont l'importance n'est plus à démontrer. Outre les émissions d'éducation et de sensibilisation sur des questions de développement, les radios communautaires véhiculent des messages de paix et de cohésion sociale, contribuant ainsi à la prévention et de résolution de conflits au Niger.

Toutefois nombreuses d'entre elles ont disparu quelques années seulement après leur création du fait des problèmes d'équipement, d'animateurs ou du minimum de moyens financiers pour assurer les dépenses de souveraineté.

Conscient de leur importance, l'Etat a décidé, dans le cadre du Programme de renaissance du Président de la République de les renforcer à travers le programme «La Maison du paysan».

Cependant la revalorisation et le renforcement des radios communautaires doit aussi passer par le soutien constant des communes qui les abritent, de l'Etat ainsi que des partenaires au développement en vue de leur donner la place qu'elles méritent et ainsi contribuer à la satisfaction du droit à l'information et à la participation à la vie publique des populations rurales et urbaines.

La réactualisation de ce répertoire procède de la volonté du CSC de dresser une cartographie complète de toutes les radios communautaires installés sur le territoire du Niger, afin d'assurer convenablement leur suivi en termes de respect de leurs cahiers de charge mais aussi soutenir l'intervention des organismes désireux de les appuyer. Il permettra également à tous ceux

qui s'intéressent aux radios communautaires de trouver des informations utiles pour leurs interventions ou actions.

Il est le fruit du partenariat entre le Conseil Supérieur de la Communication (CSC) et l'Ambassade du Royaume du Danemark à travers OXFAM.

Dr Sani KABIR

Président du CSC

### 1<sup>ERE</sup> PARTIE

## AVÈNEMENT ET RÔLE DES RADIOS COMMUNAUTAIRES



#### **CONTEXTE**

C'est à la faveur de l'adoption de l'ordonnance n°93-031 du 30 mars 1993 consacrant la libéralisation de la communication audiovisuelle que de nombreuses radios et télévisions privées et associatives ont vu le jour. Il en est ainsi des radios communautaires dont la première est la radio rurale de *Keita*, mise en place en 1998 par le Programme de Développement Rural Ader-Doutchi-Maggia (PDR-ADM), appelé communément Projet Keita. Elle a été suivie par l'installation en 1999 à *Bankilaré*<sup>1</sup> de la radio « Gomni » qui est l'aînée des radios communautaires de la nouvelle génération.

Depuis cette période, plus d'une centaine d'autres stations de radios communautaires ont été créées dans les huit (08) régions du pays au point que ces médias font désormais partie du paysage audiovisuel nigérien. Au début de ce mouvement, il y avait le projet de mise en œuvre des radios communautaires ou rurales (RURANET) financé par le PNUD, ACMAD et la SNV. Ce projet, piloté lui-même par le comité paritaire de pilotage des radios de proximité (CPRP) a été institué par l'arrêté n°233/MCCJS du 30 novembre 1999 dans le but d'«aider les populations rurales à accéder à la communication et à l'information ».

Le CPRP est un mécanisme de concertation et de coordination composé de représentants d'institutions publiques et privées, d'associations socioprofessionnelles et de défense des droits de l'Homme ainsi que des partenaires au développement, d'organismes bilatéraux et multilatéraux de coopération, d'ONG et d'autres contributeurs intéressés au développement des NTIC et des radios de proximité.<sup>2</sup>

Les objectifs de ce comité consistent notamment à :

- 1) Mettre à la disposition des populations, des radios fonctionnant à l'énergie solaire et n'engendrant pas des charges récurrentes ;
- 2) Favoriser l'émergence des radios de proximité autogérées dans le monde rural, notamment dans les zones enclavées ;
- 3) Développer l'utilisation des langues nationales dans les médias ;
- 4) Diffuser des informations sur le développement ;
- 5) Créer un réseau de radios communautaires en vue d'échanger et de vulgariser des émissions et programmes pertinents en matière de développement ;
- 6) Saisir l'opportunité qu'offrent les NTIC, notamment les radios numériques satellitaires à travers les canaux multi médias ;

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> C'était à l'époque le Poste administratif de Bankilaré qui deviendra plus tard le Département de Bankilaré

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> On remarquera que certaines de ces pièces ne peuvent être exigées des radios communautaires. C'est le cas du casier judiciaire, le certificat de nationalité, l'acte notarial définissant la personnalité morale de l'entreprise, le numéro d'identification fiscal, le registre du commerce, le certificat de non faillite.

7) Tenir compte de l'équilibre entre les régions dans l'implantation des radios de proximité.

Cela dit, dès 2003 la FAO et l'UNICEF emboitèrent le pas aux initiateurs du projet RURANET. En effet, ces deux organismes onusiens, en réponse à une requête du Gouvernement nigérien de 2002, ont mis en place un projet de « relance des radios rurales au Niger» qui s'est achevé en mars 2004.

# CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DE LA RADIO COMMUNAUTAIRE

Les radios communautaires sont ainsi dénommées, parce qu'elles sont, du moins théoriquement, l'émanation des communautés locales des villages qu'elles couvrent. En tant que telle, la création de ce média de proximité est l'œuvre d'une association c'est-à-dire un groupement de personnes régit par l'ordonnance n°84-6 du 1er mars 1984. Il peut s'agir soit d'une association existante et poursuivant des objectifs spécifiques que la radio communautaire contribuera à atteindre, soit d'une association spécialement mise en place à cet effet et qui portera la dénomination d' «association pour la radio communautaire ». Dans cette dernière hypothèse, la création de la radio communautaire est décidée en assemblée générale par les populations d'un village ou groupe de villages voisins. Les membres de ladite association engagent alors le processus de reconnaissance de celle-ci auprès des autorités compétentes.

En réalité, la création de la plupart des associations promotrices des radios communautaires a été suscitée par des projets/programmes de développement. Ces derniers les mettent en place pour se doter ainsi d'outils susceptibles de les aider à réaliser leurs objectifs. Aussi, en règle générale ces associations et les radios qu'elles ont mises en place tombent dans la léthargie à l'arrivée du terme des projets/programmes qui sont à l'origine de leur création. Cela pose la question de l'appropriation de ces médias de proximité par les populations des zones qu'ils couvrent.

Cela dit, il ressort de l'article 13 de la Délibération n°0018/P/CSC du 11 mars 2019, déterminant les modalités de création, d'installation et d'exploitation d'un organe d'édition de service de communication audiovisuel privé que le dossier de création d'une radio communautaire doit contenir les pièces suivantes :

- 1) La demande manuscrite timbrée signée du postulant ;
- 2) Le formulaire retiré auprès du CSC dûment rempli ;
- 3) L'autorisation d'exercice délivrée par les autorités compétentes ;
- 4) La capacité financière d'un montant de cinq (5 000 000) de francs CFA ou une convention de financement dûment signée pour les radios communautaires ou associatives ;
- 5) La grille de programmes de la radio ;
- 6) Les synopsis des émissions ;
- 7) La liste du matériel;
- 8) La fiche sur l'association dûment remplie;
- 9) La fiche sur le projet dûment remplie ;

- 10) La preuve du paiement des frais de retrait de formulaire et des frais d'étude du dossier;
- 11) Un engagement de l'association à démarrer l'exploitation dans un délai de six (6) mois après l'obtention de l'autorisation d'exercice.

Au vue de ces différents documents, le CSC délivre une autorisation provisoire d'exploitation d'un service de radiodiffusion avec attribution d'une fréquence. Cette autorisation est valable pour six (06) mois. L'autorisation définit ve est délivrée après avoir satisfait aux conditions techniques du contrôle de conformité pour une durée de dix (10) ans renouvelables sous réserve du respect du cahier de charges.

Pire, de nombreuses radios communautaires émettent sans aucune autorisation des services compétents. En 2021, vingt-une (21) radios communautaires sont dans cette situation et sont réparties dans les régions d'Agadez : 02 ; Diffa : 04 ; Dosso : 03 ; Tahoua : 01 ; Tillabéry : 02 et Zinder : 09.

Il faut noter qu'à partir de 2021, cent-quatre (104) radios communautaires ont signé leur cahier de charges avec le CSC. Les cahiers des charges constituent une convention qui lie les radios communautaires au CSC. Ils décrivent les droits, les devoirs et les obligations de chaque partie.

Le CSC dispose de sept (07) relais régionaux installés dans les chefs-lieux des régions (Agadez, Diffa, Dosso, Maradi, Tahoua, Tillabéry et Zinder). Ils assurent la représentation du CSC dans les régions à ce titre ils :

- veillent au respect de la grille des programmes au niveau des relais des médias diffusant en région;
- analysent le contenu des programmes des médias audiovisuels basés dans la région en vue de vérifier l'équilibre de l'information, le respect des règles déontologiques et de la réglementation de la publicité par voie de presse ;
- préparent des rapports circonstanciés en cas de violation par les médias des règles du pluralisme, de la déontologie et de la publicité par voie de presse ;
- établissent et mettent à jour le répertoire des médias dans la région ;
- observent et relèvent les bonnes pratiques en matière de respect du pluralisme, de la déontologie et de la réglementation de la publicité par les médias dans la région;
- rédigent et soumettent à la Direction des synthèses mensuelles de ses analyses, suivis, constats et observations.

#### ROLE DE LA RADIO COMMUNAUTAIRE

Outils de communication de proximité, les radios communautaires sont ainsi dénommées parce qu'elles sont considérées par les acteurs de développement comme des supports, des aides et auxiliaires didactiques généralement utilisées par les agents de terrain (animateurs) des projets, les agents de santé, les vulgarisateurs, les associations et coopératives, etc. A des degrés divers, ces acteurs leur assignent comme mission de faciliter la transmission des messages et idées nouvelles. L'un des objectifs recherchés à travers leur création et installation est en effet de permettre aux populations éloignées des centres urbains, parfois enclavées, d'avoir accès à l'information, de s'ouvrir au monde extérieur et de pouvoir communiquer.

La radio communautaire ou locale un outil de mobilisation sociale en vue de la participation active et consciente des populations aux actions de développement du terroir, donc un moyen de lutte contre la pauvreté.

Moyens de communication de masse, ces supports, de par leur nature, accompagnent les séances d'animation, de formation, d'éducation, de sensibilisation et de vulgarisation en milieu rural. C'est aussi un moyen de promouvoir la culture, la paix et la cohésion sociale entre les communautés. Simple et moins coûteux, ces outils sont utilisés par un personnel peu qualifié issu de la communauté.

Plusieurs intervenants, institutions, sociétés, offices, projets, ONG ont compris l'intérêt qu'ils ont à recourir à ces outils en tant que vecteurs de formation, d'information, de sensibilisation et de vulgarisation en vue d'obtenir un changement positif d'attitude et/ou de comportement.

Face à l'engouement suscité par l'avènement des radios communautaires, plusieurs ambassades occidentales et ONG ou organismes de coopération bilatérale et multilatérale, le gouvernement du Niger ont à leur tour créé et installé d'autres radios locales. Les données détenues par le CSC font état à la date du 14 Mai 2021, de deux cent deux (202) radios communautaires réparties dans les différentes régions du Niger et deux (2) relais de la radio Dolbel implantés dans les localités de *Tegu*é et *Landou* (région de Tillabéry). Elles sont nuancées comme suit par les investigations menées sur le terrain.



## CONTRIBUTION DU PNUD ET DE L'UNION EUROPEENNE DANS LE DEVELOPPEMENT DES RADIOS COMMUNAUTAIRES

### **CADRE METHODOLOGIQUE**

En vue de la création d'un répertoire des radios communautaires du Niger, le CSC avec l'appui financier de la Coopération Danoise à travers OXFAM IBIS a mis en place un comité composé des représentants du CSC, du Ministère de la Communication, de la coordination des radios communautaires et de la Maison de la Presse. Ce comité a pour mandat la mise à jour du répertoire de 2017 et de vulgariser le document auprès des partenaires (partis politiques, les journalistes de la presse écrite et audiovisuelle, les organisations de la société civile et les partenaires techniques et financiers).

Pendant cinq (5) jours, le comité a procédé à l'étude documentaire (le répertoire 2017, rapport de mission de 2019 du Ministère de la Communication, rapport de mission du contrôle de conformité du CSC de 2020, les différentes décisions et délibérations du CSC).

Le Comité a aussi procédé à la collecte des données auprès des responsables des radios communautaires par téléphone et WhatsApp.



### 2<sup>EME</sup> PARTIE

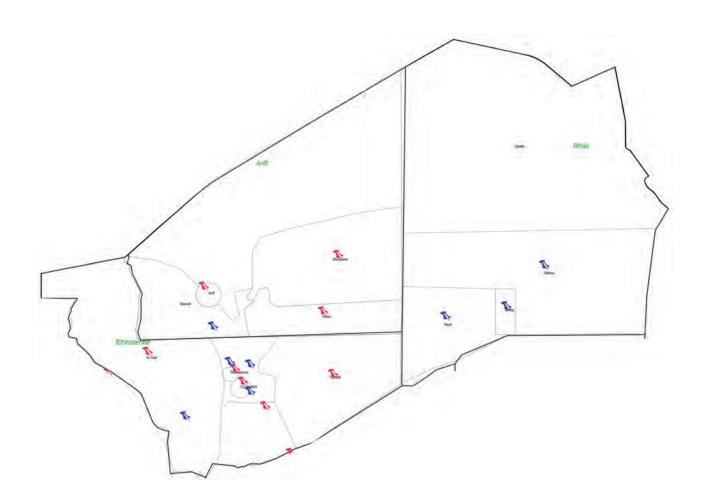
APERÇU DES REGIONS ET LISTE
ET ADRESSE DES RADIOS
COMMUNAUTAIRES PAR REGION



#### **REGION D'AGADEZ**

a région d'Agadez, avec une Superficie de 667 799 km2 a une population de 487 620 (RGPH 2012) composée essentiellement de nomades. La région d'Agadez est administrativement organisée en six (6) Départements (Aderbissinat, Arlit, Bilma, Iférouane, Ingall, Tchirozérine, Agadez Commune, Région Agadez), 4 Communes urbaines et 11 Communes rurales.

A la date du 14 Mai 2021, la région dispose de vingt-une (21) radios communautaires.



PARTENAIRE	AFRICARE	PNUD	A.C.E	PNUD	Africaire	AFRICARE
ETAT RADIO	Non fonctio - nelle	Fonctionnell	Fonctionnelle	Non fonctionn lle	Non fonctionn lle	Fonctionnelle
HORAIRES	07H00-12H00 15H-21H00	15H00-19H30	7н00-22н00	11H-16H00	Pas d'infor- matio	09H00-12H00 18H00-22H00
LANGUES DE DIFFUSIONS	Haoussa Tamajeq	Haoussa Tamajeq	Haoussa Tamajeq Français	Haoussa Tamajeq	Pas d'infor- matio	Haoussa Tamajeq
RESPONSABLE & CONTACTS	Boubacar Amantcho 94 63 21 19	ANIBA ATALIB 90 54 60 77 94 66 79 57	Assane Saidou 97 96 99 04	Mohamed Lamine	Pas d'informatio	АНМЕD ISMAGHIL 90 47 80 78/ 92 18 57 53
DENOMINATION Associatio	Aghil	Tadress	A. E. C.	Agor	Pas d'informatio	Voix de l'Ikokane
N°AUTORISATION	Dc° n°015/P/ CSC du 11/07/2008	L n°0296/P/ ONC du 05/07/2002	Dcn°0021/P/ ONC du 18/03/2011	L n°108/P/ONC du 12/06/2002	Sans autorisa- tion	L n°051/P/ONC du 07/02/2003
CARATCERISTIQUES DE LA STATION	- Fréquence : 95.1 MHz Dc° n°C - Puissance d'éme eur : 100W CSC du - Hauteur du mât : 30 m - Nombre de dipôles : 2/V	- Fréquence : 99 MHz L n°0296 - Puissance d'éme eur : 100W ONC du - Hauteur du mât : 30 m - Nombre de dipôles : 2/V	- Fréquence : 94 MHz - Puissance d'éme eur : 500 W - Hauteur du mât : 30 m - Nombre de dipôles : 4/V	- Fréquence : 99 MHz - Puissance d'éme eur :100 W du 12/06/2002 - Hauteur du mât : 30 m - Nombre de dipôles : 2/V	- Fréquence : 99 MHz Sans - Puissance d'éme eur : 100 W tion - Hauteur du mât : 30 m	- Fréquence : 95.1 MHz L n°051/P/ONC - Puissance d'éme eur : 250 W du 07/02/2003 - Hauteur du mât : 27 m - Nombre de dipôles : 4/V
NOM RADIO	Aghil	Tadress	Alterna- ti e	Agor		Voix de l'Ikokane
LOCALITE	Ablama	Aderbiss- nat	Agadez	Agor	Amantaltal	Akokan
°Z	1	7	es .	4	r <sub>2</sub>	9

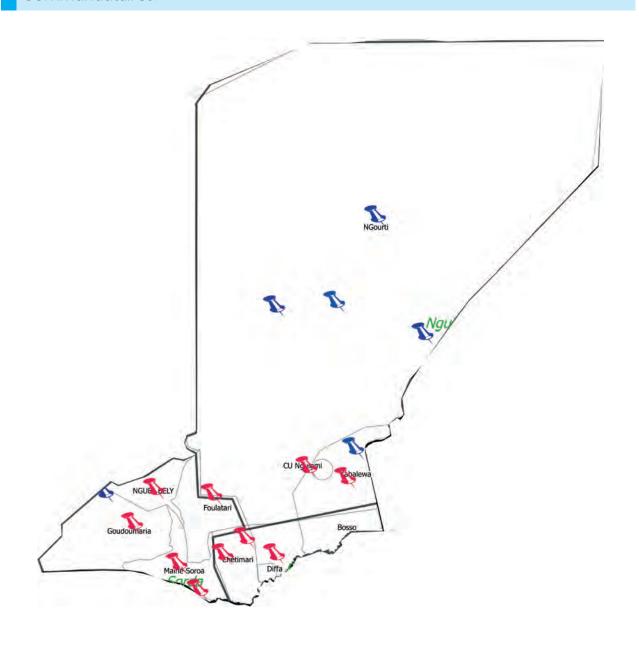
_	Bilma	Dandal	- Fréquence : 99 MHz L n°32 - Puissance d'éme eur : 100 W du 08/ - Hauteur du mât : 18 m - Nombre de dipôles : 2/V	L n°324/P/ONC du 08/09/2000	Développement et communica- tio	Ari Chégou Mamadou 91 37 65 27	Haoussa Tamajeq	11H00-17H00	Non fonctionn lle	PNUD
∞	Boudari	Tiden	- Fréquence : 95.1 MHz L n° 052/P/ON - Puissance d'éme eur : 100 W du 7/02/2003 - Hauteur du mât : 30 m - Nombre de dipôles : 2/V	L n° 052/P/ONC du 7/02/2003	Akaraz	Amomen Magui 94 03 59 32	Haoussa Tamajeq	10H00-12H00	Non fonctionn lle	AFRICARE
6	Dabaga	Telwa	- Fréquence : 95.1 MHz L n°037/P/CSC - Puissance d'éme eur : 300 W du 29/06/2015 - Hauteur du mât : 30 m - Nombre de dipôles : 2/V		Telwa	Ibrahim Agak 91 00 22 45	Haoussa Tamajeq	09H00-12H00 14H00-18H00	Fonctionnelle	PDEV
10	Dirkou	Madiana	- Fréquence : 95.1 MHz L n°178/P/ONC - Puissance d'éme eur : 250W du 12/05/2003 - Hauteur du mât : 24 m - Nombre de dipôles : 2/V	L n°178/P/ONC du 12/05/2003	Madiana	Abari Abagana 96 98 37 85/ 92 63 44 62	Kanuri, Haoussa Tamajeq	10H00-17H00	10H00-17H00 Non fonctionn lle	UNFPA
11	Elméki	Arno	- Fréquence : 95.1 MHz L n°04/P/ONC - Puissance d'éme eur : 100 W du 14/03/2002 - Hauteur du mât : 30 m - Nombre de dipôles : 2/V	du 14/03/2002	Timinne	Allassan Dogo 92 58 19 20	Haoussa Tamajeq	09H00-13H00 16HH0-18H00	Non fonctionn lle	AFRICARE
12	Fachi	Agram	- Fréquence : 99 MHz - Puissance d'éme eur : 30 W - Hauteur du mât : 30 m - Nombre de dipôles : 2/V	L n°0321/P/ ONC DU 08/09/2000	Kandarmi	Pas d'information	Kanuri Haussa Arabe	11Н00-16Н00	Non fonctionn lle	Programme SIDA
13	Gougaram	R C Talak	- Fréquence : 88.5 MHz L n°0039/P/CSC - Puissance d'éme eur : 30 W du 14/08/2018 - Hauteur du mât : 30 m - Nombre de dipôles : 2/V		Tdawt	Algalas Ikawel (SG) 91 20 26 52 Moussa Ghissa (Pdt) 90 58 47 36	Français Haussa Tamasheq	07h00-12h00 15H25-17H30	Fonctionnelle	Maison du paysan
14	Iférouane	La Voix de Tamgak	- Fréquence : 99 MHz L n°637/P/ONC - Puissance d'éme eur : 100 W du 12/06/2001 - Hauteur du mât : 30 m - Nombre de dipôles : 2/V		La voix de Tamgak	Ahmed 90 72 11 37	Haussa Tamashek	10H00-13H00 17H-21H00	Fonctionnelle	Peace Corps

ingal	gal	Awalawal	- Fréquence : 101 MHz	L n°325/P/ONC	Sarhô	Tama	Haussa	Pas d'infor-	Non fonctionn lle	PNUD
			- Puissance d'éme eur : 100 W du 08/09/2000	du 08/09/2000		04 24 50 80	Tamashek	matio		
			- Hauteur du mât : 30 m			00 00 45 46				
			- Nombre de dipôles : 2/V							
RTA		Voix de	- Fréquence : 95.1 MHz	L n°049/P/ONC	Tedhil	Pas d'informatio	Haussa	09Н00-12Н00	Non fonctionn lle	AFRICARE
		Téchile	- Puissance d'éme eur : 100 W du 07/02/2003	du 07/02/2003			Tamashek	19400-22400		
			- Hauteur du mât : 30 m					001122-001161		
			- Nombre de dipôles : 2/V							
Tab	Tabelot	Bagazam	- Fréquence : 95.1 MHz	L n°044/P/ONC	Bagazam	Moussana Ghab-	Haussa	09H-12H00	Fonctionnell	PDEV
			- Puissance d'éme eur : 250 W	du 04/02/2003		doulla	Tamashek	15000 17000		
			- Hauteur du mât : 21 m			91 53 99 95		000171-000161		
	_		- Nombre de dipôles : 2/V							
핟	Tchirozé-	Azourou	- Fréquence : 99 MHz	L n°052/P/ONC	Anassarate	Illias Alfaki	Haussa	09Н-12Н00		AFRICARE
rine	a		- Puissance d'éme eur : 100 W	du 19/04/2002		06 16 04 50	Tamashek	16100 19100		
			- Hauteur du mât : 30 m			30 TO 34 30		00061-00001		
			- Nombre de dipôles : 2/V						Fonctionnelle	
Tigui-	-in	Voix de	- Fréquence : 99 MHz	L n°014/P/ONC	Assamaneye	Aboubacar Bâ	Haussa	09H-13H00	Non fonctio -	AFRICARE
der	ı-Téguet ٍ	den-Téguet  l'Irhazer	- Puissance d'éme eur : 100W du 14/03/2002	du 14/03/2002		22 12 00 00	Tamashek	171100	nelle	
			- Hauteur du mât : 30 m			92 09 74 00		000/1-001		
			- Nombre de dipôles : 2/V							
Ţ	Tigui-	Bougnou	- Fréquence : 95.1 MHz	L n°048/P/ONC	Tchimoraténe	Pas d'informatio	Haussa	09Н-12Н00	Non fonctio -	AFRICARE
dar	dan-Tessan		- Puissance d'éme eur : 100W	du 07/02/2003			Tamashek	19H00-22H00	nelle	
			- Hauteur du mât : 30 m					001122-001161		
			- Nombre de dipôles : 2/V							
Timia	ia	Pas d'in-	- Fréquence : 99 MHz	Sans autorisa-	Association		Tamajeq	20н00 21н30	Fonctionnelle	AFRICARE
		formatio	- Puissance d'éme eur : 100 W	tio	pour la RC	YOUSSOUFA	haoussa			
			- Hauteur du mât : 30 m			91 / 1 05 95				
			- Nombre de dipôles : 2/V			Colab:91 00 96				
						77 20 00 05 01				

#### **REGION DE DIFFA**

a région de Diffa, avec une Superficie de 156 906 km2 a une population de 593 821 (RGPH 2012). La région de Diffa est administrativement organisée en six (6) Départements (Diffa, Bosso, Mainé-Soroa, Goudoumaria, N'gourti, N'guigmi), trois (3) Communes urbaines et sept (7) Communes rurales.

A la date du 14 Mai 2021, la région dispose de dix-huit (18) radios communautaires.



°S	LOCALITE	NOM RADIO	CARATCERISTIQUES DE LA STATION	N°AUTORISATION	DENOMINATION ASSOCIATION	RESPONSABLE & CONTACTS	LANGUES DE DIFFUSIONS	HORAIRES	ETAT RADIO	PARTENAIRE
1	Bilhardey	Bilhardey	- Fréquence : 95.1 Mhz - Puissance d'éme eur : 100 W tio - Hauteur du mât : 30 m - Nombre de dipôles : 2/V	Sans autorisa- tio	Promotion de la radio commu-nautaire	Non disponible	Non dispo- nible	Non dispo- nible	Non fonctio - nelle	HKI
2	Bosso	Lac Tchad	- Fréquence : 99 MHz L n°041/P/ONC - Puissance d'éme eur : 100 W du 11/10/2001 - Hauteur du mât : 30 m - Nombre de dipôles : 2/V	L n°041/P/ONC du 11/10/2001	Ü.	Inoussa Abba Gana 99 46 46 60	Boudouma Kanuri Haussa Fulfudé	08H00-12H00 14H00-17H00	Non fonctio - nelle	PNUD
8	Bou	Karkara Bou	- Fréquence : 95.1 MHz Dc n°04/P/CSC - Puissance d'éme eur : 100 W du 10/05/2005 - Hauteur du mât : 30 m - Nombre de dipôles : 2/V	Dc n°04/P/CSC du 10/05/2005	Membre R. C.	Chaibou Boukari 96 44 11 26	Kanuri Haussa Fulfudé Toubou	07H0-17H25	Non fonctio - nelle	Projet Déve- loppement de l'Elevage
4	Cheri	Fofio	- Fréquence : 95.1 MHz Dc n° 05/P/CSC - Puissance d'éme eur : 100 W du 10/05/2005 - Hauteur du mât : 50 m - Nombre de dipôles : 2/V	Dc n° 05/P/CSC du 10/05/2005	Membre R. C.	Ousmane Malam Mai (Directeur) 96 25 75 03 Boulama Kalla (PCG) 97 31 75 33	Français Fulfuldé Haussa Kanuri	09h00-11h00	Fonctionnell	Projet Déve- loppement de l'Elevage
5	Chétimar	Yérima	- Fréquence : 95.1 MHz Sar - Puissance d'éme eur : 100 W tio - Hauteur du mât : 18 m - Nombre de dipôles : 2/V	Sans autorisa- tio	Promotion de la Radio Commu- nautaire	Maina Moussa Pdt C. G6. 90 96 62 48 Ou6stapha Chatim 96 10 46 46	Arabe Fulfuldé Haussa Kanuri	19H00-21H30 Fonctionnelle	Fonctionnelle	Ä
9	Di a	Alternati e	- Fréquence : 99.4 MHz Dc n°00 - Puissance d'éme eur : 1000 W CSC du - Hauteur du mât : 30 m - Nombre de dipôles : 4/V	Dc n°0012/P/ CSC du 03/05/2017	Alternati e Espace Citoyen (A.E.C).	Aboukar Issa 96 45 62 84 91 65 66 67 93 30 70 71	Kanuri Haussa Peul Français	06H20	Fonctionnelle	Alternati e Espace Citoyen (A.E.C).

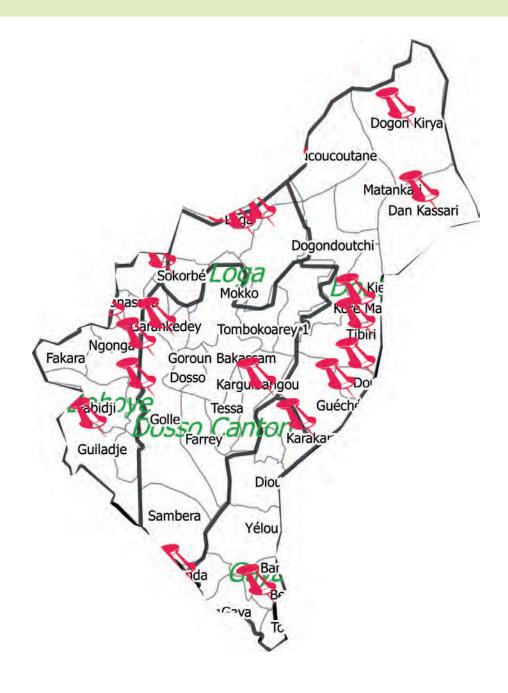
FAN	PNUD	HKI.	HKI	HKI	HKI	Paix contre Armes
Fonctionnelle	Fonctionnelle	Fonctionnelle	Fonctionnelle	Fonctionnelle	Fonctionnelle	Non fonctio - nelle
	08h30-12h00 15H30-20H00	07H00-09H00	09H30-12H30 15H30-17H30	09H30-11H30 16H00-17H00	08H00-12H00	06H30-08H30 18H00-20H00
Kanuri Haussa Fulfudé	Fulfudé Haussa Kanuri	Kanuri Haussa Fulfudé	Kanuri Haussa Fulfudé	Kanuri Haussa Fulfudé	Fulfudé Haussa Kanuri	
Commandant Guergou 97 80 20 20	Issa Bounou 92 48 41 71/96 66 91 10	Nogami Boutari 96 04 50 65	Mamadou Abdou (Directeur) 93 12 04 48/96 12 03 53/91 13 60 59	Tidjani Oumara (Pdt Comité Gestion 91 67 07 43/ 91658951 Moustapha Oumarou (Direct.) 97 19 75 82	Mamane Ouma- rou 96 04 54 62	Oumar Hamet 96 72 58 94
<u>ج</u> ن	Potal	ж. С	R. C.	R. C.	č.	ж. С
DL n°002/P/CSC du 04/02/2021	Dc n° 057/P/ CSC du 29/06/2015	Dc n°70/P/ONC du 27/05/2002	Dc n° 036/P/ CSC du 30/09/2016	Sans autorisa- tio	Dc n°035/P/CSC du 30/09/2016	Sans autorisa- tio
- Fréquence : 89.5 MHz - Puissance d'éme eur : 500 W - Hauteur du mât : 30 m - Nombre de dipôles : 2/V	- Fréquence : 99.4 MHz - Puissance d'éme eur : 300 W CSC du - Hauteur du mât : 18 m - Nombre de dipôles : 4/V	- Fréquence : 99 MHz - Puissance d'éme eur : 350 W du 27/05/2002 - Hauteur du mât : 18 m - Nombre de dipôles : 2/V	- Fréquence : 99 MHz Dc n° 05 - Puissance d'éme eur : 100 W CSC du - Hauteur du mât : 30 m - Nombre de dipôles : 2/V	- Fréquence : 95.1 MHz - Puissance d'éme eur : 100 W - Hauteur du mât : 30 m - Nombre de dipôles : 2/V	<ul> <li>- Fréquence : 9 MHz</li> <li>- Puissance d'éme eur : 100 et 500 W</li> <li>- Hauteur du mât : 50 m</li> <li>- Nombre de dipôles : 6/V</li> </ul>	- Fréquence : 95.1 MHz - Puissance d'éme eur : 12 W - Hauteur du mât : 30 m - Nombre de dipôles : 2/V
Bouclier	Kongol Bako	Kessa	Komadou- gou	Kaigama	Mambio	Dillia
Di a	Foulatari	Goudou- maria	Gueskérou	Issari	Kabalewa	Kossotori
7	∞	6	10	11	12	13

Coopération Canadienne UNICEF	Paix contre Armes	PNUD	PNUD	Paix contre Armes
Fonctionnelle	Non fonctio - nelle	Non fonctio - nelle	Fonctionnelle	Non fonctio - nelle
08H00-12H00 Fonctionnelle 16H30-20H30	09H00-11H00 Non fonctio 14H00-18H00 nelle	10H00-12H00 Non 1 16H00-22H00 nelle	09H00-12H00 Fonctionnelle 14H00-18H00	06H3O-08H3O 18H0O-20H0O
Foulfouldé Haussa Kanuri Toubou	Fulfudé Haussa Kanuri	Fulfudé Haussa Kanuri	Arabe Boudouma Foulfoudé Haussa Kanuri	
Mamadou tiémo- go (Directeur) 96 47 13 08 Gréma Ari 96 58 75 88	lssa Deu 96 28 35 93	Assoumane Saïdou	Aichatou Mamane 97 08 05 14	Moustapha Kadel- la Boutrane
	<u>۳</u> ن	Kabora	R. C.	ج. د
Dc n° 09/P/CSC du 11/11/2005	Dc n°013/P/ ONC du 27/12/2001	Dc n°039/P/CSC du 29/06/2015	L n°219/P/ONC du 25/10/1999	Dc n°02/P/CSC du 16/01/2004
- Fréquence : 95.1 MHz Dc n° 09/P/CSC - Puissance d'éme eur : 500 W du 11/11/2005 - Hauteur du mât : 55 m - Nombre de dipôles : 4/V	- Fréquence : 99 MHz - Puissance d'éme eur : 100 W - Hauteur du mât : 30 m - Nombre de dipôles : 4/V	- Fréquence : 99 MHz - Puissance d'éme eur : 300 W - Hauteur du mât : 30 m - Nombre de dipôles : 4/V	- Fréquence : 99 MHz - Puissance d'éme eur : 60 W du 25/10/1999 - Hauteur du mât : 30 m - Nombre de dipôles : 4/V	- Fréquence : 99.1 MHz - Puissance d'éme eur : 12 W du 16/01/2004 - Hauteur du mât : 30 m - Nombre de dipôles : 2/V
Mangari	Timbouma	Dourowo	Dillaram	Kilaha
14 Maïné-So- Mangari roa	N'gourti	Inguel Beli	N'guigmi	Yogo
14	15	16	17	18

#### **REGION DE DOSSO**

a région de Dosso, avec une Superficie de 31 000 km², a une population de 2 037 713 (RGPH 2012). La région de Dosso est administrativement organisée en huit (8) Départements (Boboye, Dogondoutchi, Dosso, Gaya, Loga, Dioundiou, Falmey et Tibiri (Doutchi), cinq (5) Communes urbaines et trente-huit (38) Communes rurales.

A la date du 14 Mai 2021, la région dispose de vingt-deux (22) radios communautaires.



OCA	LOCALITE	NOM RADIO	CARATCERISTIQUES DE LA STATION	N°AUTORISA- TION	DENOMINATION Associatio	RESPONSABLE & CONTACTS	LANGUES DE DIFFUSIONS	HORAIRES	ETAT RADIO	PARTENAIRE
Bengou		Alhéri	- Fréquence : 99 MHz - Puissance d'éme eur :100W - Hauteur du mât : 25 m - Nombre de dipôles : 2/V	Sans autorisatio	RC	Laouali Zakari 90 77 26 88/ 91562254 Mahamane Hantchi 96 21 27 71	Djerma Fulfulde Haoussa, français	8h00-12h30 20h22h00	Fonctionnell	Prog. SIDA
Birni N'gaouré	ē	Marhaba	- Fréquence : 99 MHz - Puissance d'éme eur : 500W - Hauteur du mât : 52 m - Nombre de dipôles : 4/V	Dc 03/P/CSC du 08/02/07	RC	Mahamadou Diouga 96 87 44 47	Djerma Fulfulde Francais Haoussa	10h-12h30 16h30-19h	Fonctionnell	OIF
Boumba	0a	KADEGOMNI	- Fréquence : 99 MHz - Puissance d'éme eur : 100 W - Hauteur du mât : 50 m - Nombre de dipôles : 4/V	Dc 027/P/ONC du 11/10/10	RC	Abdou Moumouni 97 40 66 81 Oumarou Ama- dou Seydou Siddo 97 86 31 23	Djerma Fulfulde Haoussa	9h30-12h 15h-18h30	Fonctionnell	Moribene
Dan Kassari		Rakumi	- Fréquence : 95.1 MHz - Puissance d'éme eur : 100 W - Hauteur du mât : 35 m - Nombre de dipôles : 4/V	Sans autorisatio	C	Hassane Matankari 96 34 48 51	Djerma Français Tamacheq Haoussa	10h00- 12h-00 15h30- 17h30	Fonctionnell	JH.
Dogon kiriya		Darey	- Fréquence : 95.1 MHz - Puissance d'éme eur : 100 W - Hauteur du mât : 18 m - Nombre de dipôles : 2/V:	Sans autorisatio	RC	Abdoulaye Salifou 96 55 05 40	Djerma Haoussa	12h30- 15h30 20h-22h	Fonctionnell	¥
Douméga	léga	Voix du Rounkoun- doum	- Fréquence : 102 MHz - Puissance d'éme eur : 60 W - Hauteur du mât : 25 m - Nombre de dipôles : 2/V	Dc 06/P/ONC du 27/12/01	RC	Oumarou keche 90 00 28 58 / 88 54 46 19	Djerma Fulfuldé Haoussa	12h-15h 18h-21h	Fonctionnell	PNUD

PNUD	Coopéra- tion fran- çaise	SNV/PNUD	Moribene	PNUD	Moriben	Union Eu- ropénne / ABC écolo- gie
Fonctio - nelle	Fonctio - nelle	Fonctio - nelle	Fonctio - nelle	Fonctio - nelle	Fonctio - nelle	Fonctio - nelle
7h-12h 15h25- 17h30	8h00-12h00 20h40- 22h40	8h-12h 16-23h	9h30-12h 15h30-18h	8h-10h 18h-22h	10H00- 12h00 15H00- 21h00	17H00- 21H00
Djerma Fulfuldé Haoussa	Français Djerma Fulfuldé Haoussa	Djerma Français Fulfuldé Haoussa	Djerma Fulfuldé	Djerma Fulfuldé Haoussa	Djerma Haoussa, Fulfudé	Djerma Houassa
Oumarou Boubacar 98 24 03 39 96 55 72 27	Hamani Halidou 96 29 54 75/ 90 19 14 98	Abdou Zada 96 64 83 66	Soumana Djibo 96 95 17 59	Aboubacar Halidou 96 46 55 90 / 91/15/58/69	Sani Adamou 96 22 47 08	Hassane Hamani 97 59 57 56
Wafakaye	Maddabane	Katibi	.c.	Hadin kai ta- katsaba	ن «	R. C.
Dc 035/P/CSC du 29/06/15	L n°075/P/ONC du 27/05/02	L n°310/P/ONC du 02/08/00	Dc 010/P/CSC du 22/09/06	Dc 067/P/CSC du 29/06/15	Dc n°029/P/ ONC du 11/10/10	Dc n°016/P/ CSC du 11/08/09
- Fréquence : 99.4 MHz - Puissance d'éme eur : 100 W - Hauteur du mât : 60 m - Nombre de dipôles : 2/V	- Fréquence : 99MHz - Puissance d'éme eur : 100 W - Hauteur du mât : 18 m - Nombre de dipôles : 2/V	- Fréquence : 99 MHz - Puissance d'éme eur : 100 W - Hauteur du mât : 30 m - Nombre de dipôles : 2/V	- Fréquence : 99 MHz - Puissance d'éme eur : 100 W - Hauteur du mât : 30 m - Nombre de dipôles : 2/V	- Fréquence : 99 MHz - Puissance d'éme eur : 300 W - Hauteur du mât : 40 m - Nombre de dipôles : 4/V	- Fréquence : 95.1 MHz - Puissance d'éme eur : 100 W - Hauteur du mât : 30 m - Nombre de dipôles : 2/V	- Fréquence : 99 MHz - Puissance d'éme eur : 100 W - Hauteur du mât : 30 m - Nombre de dipôles : 2/V
Bonkaney	Ibéro djinda	Koubeyni	Gobeye djin- da	Muriyar ta- katsaba	Muryar ma- noma	Soudji da gomni
Falmey	Falwel	Garankadey	Goberi goubey	Guéchémé	Karakara	Kargui bangou
7	∞	6	10	11	12	13

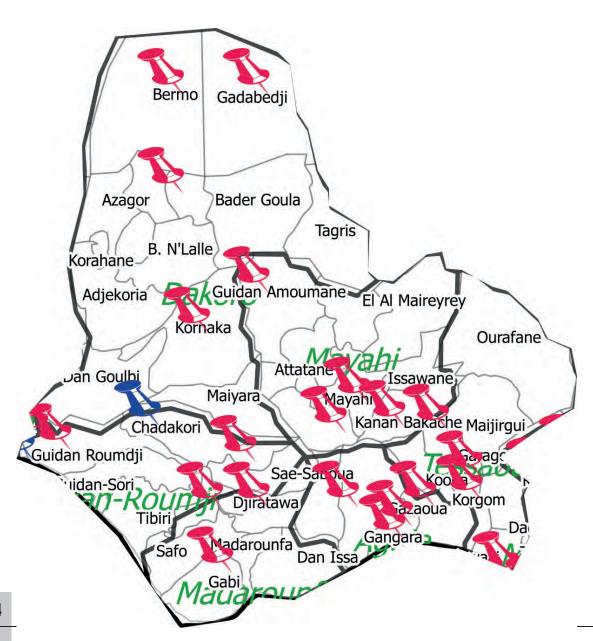
Kichola   Sontreey   Frequence: 99 MHz   Li
Kicyta         Bönferey         - Fréquence : 99 MHz         Ln°039 /Pl         R. C.         Check Bahrane         Djerma         7H30-12h00           Koré         Hauteur du måt : 30 m         11/01/01         R. C.         Aboubaac region og 5 90 00 2         Finliddé 16H00-16H00
Kiota         Bondrerey         Fréquence : 99 MHz         Li **039 /P/ tournaktora         Li **039 /P/ tournaktora         Li **039 /P/ tournaktora         Li **039 /P/ tournaktora         P. C. Aboubacar         Check Barhane         Diema poursa           Rovie         1 - Hauteur du māt : 30 m         1 - Houteur du māt : 30 m <t< td=""></t<>
Kiota         Boniferey         - Fréquence: 99 MHz         Ln°039 /P/ ONC du - Puissance d'éme eur; 300 M         Ln°039 /P/ ONC du - Hauteur du mât : 30 m         R. C. Check Barhane - Hauteur du mât : 30 m         Check Barhane - Hauteur du mât : 30 m         Check Barhane - Hauteur du mât : 30 m         Alkairou Hamadou - Hauteur du mât : 30 m         Alkairou Hamadou - Hauteur du mât : 30 m         Anmadou Sabo - Hauteur du mât : 30 m         Anda Golphy         R. C. Amadou Sabo - Hamani Saley         Abdou Oumarou Has sane         Préquence : 99 MHz         Anmadou Sabo - Hauteur du mât : 30 m         Anda On/029/P/         R. C. Abdou Oumarou Has - Hauteur du mât : 30 m         Anda On/029/P/         R. C. Abdou Oumarou Hamani Saley         Préquence : 99 MHz         Préquence : 99 MHz         Préquence : 90 MB         Préquence : 90 MB         Préquence : 90 MB         Préquence : 90 MB         Préquence : 95 MB         Préquence : 95 MB         Préduence : 95 M
Kiota         Bonferey         - Fréquence : 99 MHz         Ln°039 /P/         R. C.           Koré         - Puissance d'éme eur:300 W         11/01/01         R. C.           Mairoua         - Hauteur du mât : 30 m         11/01/01         R. C.           Mairoua         - Fréquence : 99 MHz         Dc n° 06/P/CSC         R. C.           - Hauteur du mât : 30 m         - Préquence : 98.5 MHz         Dc n/029/P/         R. C.           - Hauteur du mât : 30 m         - Hauteur du mât : 30 m         ONC du         R. C.           - Hauteur du mât : 30 m         - Hauteur du mât : 30 m         H. "045/P/ONC         R. C.           - Puissance d'éme eur : 30 W         L n°045/P/ONC         R. C.           - Puissance d'éme eur : 30 W         L n°045/P/ONC         R. C.           - Puissance d'éme eur : 30 W         L n°045/P/ONC         R. C.           - Puissance d'éme eur : 30 W         Hu 11/07/2008         R. C.           - Puissance d'éme eur : 30 W         Hu 11/07/2008         R. C.           - Puissance d'éme eur : 30 W         Hu 11/07/2008         R. C.           - Puissance d'éme eur : 30 W         Hu 11/07/2008         R. C.           - Hauteur du mât : 30 m         - Hauteur du mât : 30 m         B. C. C. du           - Hauteur du mât : 30 m
Kiota         Bonferey         - Fréquence : 99 MHz         Ln°039 /P/           Koré         - Puissance d'éme eur : 30 m         11/01/01           - Nombre de dipôles : 4/V         11/01/01           Koré         - Fréquence : 99 MHz         Dc n° 06/P/CSC           Mairoua         - Puissance d'éme eur : 100 W         du 13/09/2006           - Hauteur du mât : 30 m         - Préquence : 98.5 MHz         Dc n° 06/P/CSC           - Puissance d'éme eur : 100 W         ONC du 13/09/2012           - Hauteur du mât : 30 m         - Préquence : 99 MHz         Ln°045/P/ONC           - Puissance d'éme eur : 30 W         - Fréquence : 99 MHz         Ln°045/P/ONC           - Puissance d'éme eur : 30 M         - Nombre de dipôles : 2/V         Ln°017/P/CSC           - Sakadamna         - Fréquence : 95.1 MHz         Ln°017/P/CSC           - Nombre de dipôles : 2/V         - Hauteur du mât : 30 m         - Nombre de dipôles : 2/V           - Sokorbey         - Fréquence : 95.1 MHz         Ln°017/P/CSC           - Nombre de dipôles : 2/V         - Buissance d'éme eur : 300 W         CSC du           - Nombre de dipôles : 2/V         - Hauteur du mât : 30 m         - Hauteur du mât : 30 m         - Hauteur du mât : 30 m           - Nowbre de dipôles : 2/V         - Hauteur du mât : 30 m         - Hauteur du mât : 30 m <td< td=""></td<>
Kiota Bonferey - Fréquence : 99 MHz foumakiota - Puissance d'éme eur : 300 W - Hauteur du mât : 30 m - Nombre de dipôles : 4/V Puissance d'éme eur : 100 W - Hauteur du mât : 30 m - Nombre de dipôles : 4/V Puissance d'éme eur : 100 W - Hauteur du mât : 30 m - Nombre de dipôles : 2/V Puissance d'éme eur : 30 M - Hauteur du mât : 30 m - Nombre de dipôles : 2/V Puissance d'éme eur : 30 M - Hauteur du mât : 30 m - Nombre de dipôles : 2/V Puissance d'éme eur : 30 M - Hauteur du mât : 30 m - Nombre de dipôles : 2/V Sokorbey Maourey - Fréquence : 95.1 MHz - Hauteur du mât : 30 m - Nombre de dipôles : 2/V Soukou- Voix de Sou Fréquence : 99 MHz - Hauteur du mât : 30 m - Nombre de dipôles : 2/V Soukoutane koukoutane - Puissance d'éme eur : 300 W - Hauteur du mât : 30 m - Nombre de dipôles : 2/V Soukou- Voix de Sou Fréquence : 99 MHz - Hauteur du mât : 30 m - Nombre de dipôles : 2/V Soukou- Voix de Sou Fréquence : 99 MHz - Hauteur du mât : 30 m - Nombre de dipôles : 2/V Soukou- Puissance d'éme eur : 300 W - Hauteur du mât : 30 m - Nombre de dipôles : 2/V Soukou- Puissance d'éme eur : 300 W - Hauteur du mât : 30 m - Nombre de dipôles : 2/V Puissance d'éme eur : 300 M - Hauteur du mât : 30 m - Nombre de dipôles : 2/V Puissance d'éme eur : 300 M - Hauteur du mât : 30 m - Nombre de dipôles : 2/V Puissance d'éme eur : 300 M - Hauteur du mât : 30 m - Nombre de dipôles : 2/V Puissance d'éme eur : 300 M - Hauteur du mât : 30 m - Nombre de dipôles : 2/V Puissance d'éme eur : 300 M - Hauteur du mât : 30 m - Nombre de dipôles : 2/V Puissance d'éme eur : 300 M - Hauteur du mât : 30 m - Nombre de dipôles : 2/V Puissance d'éme eur : 300 M - Hauteur du mât : 30 m - Nombre de dipôles : 2/V Puissance d'éme eur : 300 M - Hauteur du mât : 30 m - Nombre de dipôles : 2/V Puissance d'éme eur : 300 M - Hauteur du mât : 30 m - Nombre de dipôles : 3/V Puissance d'éme eur : 300 M - Hauteur du mât : 30 m - Nombre de dipôles : 3/V Puissance d'éme eur : 300 M - Hauteur du mât : 30 m - Nombre de dipôles : 3/V Puissance d'éme eur : 300 M - Haut
Kiota Bonferey - Fréquence : 99 MHz foumakiota - Puissance d'éme eur : 300 W - Hauteur du mât : 30 m - Nombre de dipôles : 4/V Puissance d'éme eur : 100 W - Hauteur du mât : 30 m - Nombre de dipôles : 4/V Puissance d'éme eur : 100 W - Hauteur du mât : 30 m - Nombre de dipôles : 2/V Puissance d'éme eur : 30 M - Hauteur du mât : 30 m - Nombre de dipôles : 2/V Puissance d'éme eur : 30 M - Hauteur du mât : 30 m - Nombre de dipôles : 2/V Puissance d'éme eur : 30 M - Hauteur du mât : 30 m - Nombre de dipôles : 2/V Sokorbey Maourey - Fréquence : 95.1 MHz - Hauteur du mât : 30 m - Nombre de dipôles : 2/V Soukou- Voix de Sou Fréquence : 99 MHz - Hauteur du mât : 30 m - Nombre de dipôles : 2/V Soukou- Voix de Sou Fréquence : 99 MHz - Hauteur du mât : 30 m - Nombre de dipôles : 2/V Soukou- Voix de Sou Fréquence : 99 MHz - Hauteur du mât : 30 m - Nombre de dipôles : 2/V Soukou- Puissance d'éme eur : 300 W - Hauteur du mât : 30 m - Nombre de dipôles : 2/V Soukou- Puissance d'éme eur : 300 W - Hauteur du mât : 30 m - Nombre de dipôles : 2/V Soukou- Puissance d'éme eur : 300 W - Hauteur du mât : 30 m - Nombre de dipôles : 2/V - Hauteur du mât : 30 m - Nombre de dipôles : 2/V - Hauteur du mât : 30 m - Nombre de dipôles : 2/V - Hauteur du mât : 30 m - Nombre de dipôles : 2/V - Hauteur du mât : 30 m - Nombre de dipôles : 2/V - Hauteur du mât : 30 m - Nombre de dipôles : 2/V - Hauteur du mât : 30 m - Nombre de dipôles : 2/V - Hauteur du mât : 30 m - Nombre de dipôles : 2/V - Hauteur du mât : 30 m - Nombre de dipôles : 2/V - Hauteur du mât : 30 m - Nombre de dipôles : 2/V - Hauteur du mât : 30 m - Nombre de dipôles : 4/V - Nombre de dipôle
Koré Mairoua Koygolo Koygolo Sakadamna Sakadamna Sokorbey Koutane
14       15       16       19       20

PNUD	PCD II
Fonctionnell	Non fonc- tionnelle
08H00- 11H00 18H00- 22H00	08H00- 12H00 16H00- 18H00
Djerma Fulfuldé Hausa	Fulfuldé Hausa
Dir : Illiassou Adamou 99 16 06 14 Ousmane Bickou 96 56 32 89	Alhadji Kounda Sarki 96 67 91 07
L n°172/P/ONC R. C. du 03/10/2002	Dc n°08/P/CSC R. C. du 14/05/2007
- Fréquence : 99 MHz - Puissance d'éme eur : 50 W du 03/10/2002 - Hauteur du mât : 20 m - Nombre de dipôles : 2/V	- Fréquence : 99 MHz - Puissance d'éme eur : 100 W du : - Hauteur du mât : 30 m - Nombre de dipôles : 2/V
Ba-Siyena	Zakanya
21 Tanda	22 Tibiri
21	22

#### **REGION DE MARADI**

a région de Maradi, avec une Superficie de 41 796 km², a une population de 3 402 094 (RGPH 2012). La région de Dosso est administrativement organisée en huit (8) Départements (Aguié, Dakoro, GuidanRoumdji, Madarounfa, Mayahi, Tessaoua, Bermo et Gazaoua) et une (1) ville (Maradi) divisée en 3 Arrondissements, neuf (9) Communes urbaines et trente-huit (38) Communes rurales.

A la date du 14 Mai 2021, la région dispose de vingt-huit (28) radios communautaires.



Š	LOCALITE	NOM RADIO	CARATCERISTIQUES DE LA STATION	N°AUTORISATION	DENOMINATION Associatio	RESPONSABLE & CONTACTS	LANGUES DE DIFFUSIONS	HORAIRES	ETAT RADIO	PARTENAIRE
Н	Aguié	Zoumuntchi	- Fréquence : 95.1 MHz - Puissance d'éme eur : 300 W - Hauteur du mât : 45 m - Nombre de dipôles : 4/V	Dc n° 16/P/CSC du 11/07/2008	Zumuntchi	Harouna Yahaya 96 82 38 70 Mamane Toukour Moussa (Direct.) 96 33 78 64/ 84 386063	Français Fulfuldé Haussa	06H00-12H00 14H30-18H00 20H00-00H00	Fonctionnelle	ТРІГДА
7	Bader- goula	Saraounia Koima	- Fréquence : 93.1 MHz Dc n°61/P/CSC - Puissance d'éme eur : 300 W du 06/02/2019 - Hauteur du mât : 40 m - Nombre de dipôles : 2/V	Dc n°61/P/CSC du 06/02/2019	Abanbacho	Alkassoum Aghali 96 51 83 83	Fulfuldé Hausa Tamasheq	07H00-12H00 15H25-17H30	Non installée	La Maison du Paysan
m	Bermou	Hadin Kay	- Fréquence: 99 MHz - Puissance d'éme eur: 60 W - Hauteur du mât: 30 m - Nombre de dipôles: 2/V	Dc n°08/P/ONC du 27/12/2001	Ú Æ	Bango Oumarou 97 64 99 94	Français Fulfuldé Hausa Tamasheq	13H00-18H00	Non fonctionnelle	PNUD
4	Chadakori	Kakaki	- Fréquence: 95.5 MHz - Puissance d'éme eur: 300 W - Hauteur du mât: 40 m - Nombre de dipôles: 2/V	Dc n°063/P/CSC du 29/06/2015	Tambari	Soumaila Adamou 96 05 78 68	Fulfuldé Hausa Tamasheq	15H00-17H00	Fonctionnelle	PNUD
rv.	Dakoro	Mourya Da- koro	- Fréquence : 95.1 MHz - Puissance d'éme eur : 100 W - Hauteur du mât : 30 m - Nombre de dipôles : 4/V	Dc n°02/P/CSC du 17/05/2006		Oumarou Adamou (Direct.) 96 55 36 26/ 90 30 40 01 Alio Kouré (Pdt C. Gestion 96 96 64 46	Français Fulfuldé Hauasa Tamasheq	08H00-13H00 17H00-21H00	Fonctionnelle	VSF BELGE
9	Dan Goulbi Na Kowa	Na Kowa	- Fréquence : 99.5 MHz Dc n°056/P/CSC - Puissance d'éme eur : 150 W du 29/06/2015 - Hauteur du mât : 15 m - Nombre de dipôles : 4/V	Dc n°056/P/CSC du 29/06/2015	Albarka	Maman Abdou Roro 99995661	Fulfuldé Hauasa Tamasheq	08H00-11H00 20H00-22H30	Fonctionnelle	PNUD

Cadabed  C		Gabi	Ci Gaba	- Fréquence : 95.1 MHz	Dc n°07/P/CSC	R. C.	Gambo Gougé	Haussa	12H00-15H00	Fonctionnelle	Aide à la
Hauteur du mât : 24 m							96 43 33 20 /90	Tamased	10400 22400		Décision
Gadabedji Gada				- Hauteur du mât : 24 m			34 18 03/94 49		13H00-22H00		
Gadabedji         Frêquence: 95.1 MHz         Dc n'05/PCXC         R. C.         Kandane kjidar         Hause         GRH00.12H00         Fronttonnelle Pronttonnelle Protectione (James of Hause)         GRH00.12H00         Fronttonnelle Protectione (James of Hause)         Fronttonnelle Protectione (James of Hause)         Front (James of Hause)         GRH00.12H00         Fronttonnelle Protectione (James of Hause)         Front (James of Hause)				- Nombre de dipôles : 1/v			97.39	rutrutue			
Puissance d'éne eur : 30 W   du 12/09/2006   Prissance d'éne eur : 30 W   du 12/09/2006   Prissance d'éne eur : 30 W   du 12/09/2009   Principal de de dipoles : 2/N   Dc n°014P/CSC   Membre R. C.   Isourbu Maazou   Dema   Reytoutata   Principal de dipoles : 2/N   Dc n°014P/CSC   Membre R. C.   Isourbu Maazou   Dema   Reytoutata   Reytoutata   Principal de dipoles : 2/N   Dc n°014P/CSC   Membre R. C.   Isourbu Maazou   Dema   Reytoutata   Reytoutata   Reytoutata   Reytoutata   Principal de dipoles : 2/N   Dc n°017P/CSC   Reytoutata	∞	Gadabedji	Gadabedji		Dc n°05/P/CSC	R. C.	Kanafane Ajidar	Haussa	08Н00-12Н00	Fonctionnelle	VSF BELGE
Cazaoua   Caza				- Puissance d'éme eur : 30 W	du 12/09/2006		97 65 45 65	Tamased	15HOO_18HOO		
Gagama         Kwara Ama         - Frequence: 98.5 MHz         Dc.n°014P/CSC         Rembre R.C.         Issourou Maazou         Cohenolou Maazou         COH-11400         Fonctionnelle           Gazaoua         Rayuwa         - Frequence: 99 Marx         - Francisance déme eur; 10W         du 11/08/2009         Hausa         166.09 76 32         Français         16H00-17H30         Français         18H10-17H30         Frequence: 98.5 MHz         18H10-17H30         Frequence: 98.5 MHz         18H10-17H30         Frequence: 98.5 MHz         18H10-17H30				- Hauteur du mât : 30 m				Filfildó	1000-TOULCT		
Gazanua         Kyjautata         - Fréquence : 99 MHz         De n°094P/PCSC         Membre R. C.         Issoutou Maazou         Ojermaa         08H00-11H00         Fonctionnelle fonctionnelle formatise           Fayuwa         - Puissance d'éme eur : 500 ML         Ln°064/ONC         Ayiwa kai         Sanoussi Moussa         Fulfuidé         8H-11H         Fonctionnelle fo				- Nombre de dipôles : 2/V				מומע			
Sagama   Sayuwa   Puissance d'éme eur : 100 W   du 11/08/2009   96 69 76 32   Français   Français   16 H00-17H30   96 69 76 32   Français   16 H00-17H30   16 Haussa   Haussa   Haussa   18 - 11H   Fonctionnelle   16 H00-17H30   16 Haussa   18 - 11H   Fonctionnelle   18 - 11H   18 - 11H   Fonctionnelle   18 - 11H   18 - 1	6	Gazaona	Kyautata		Dc n°014/P/CSC	Membre R. C.	Issoufou Maazou	Djerma	08Н00-11Н00	Fonctionnelle	OIF
Haussa			Rayuwa	- Puissance d'éme eur : 100 W	du 11/08/2009		96 09 76 32	Français	00174		
Gagama         - Nombre de dipòles: 4/V         Ln° 064/ONC         Ayiwa kai         Sanoussi Moussa         Fulfuidé         8H-11H         Fonctionnelle           Gagama         - Préquence: 99 MHz         Ln° 064/ONC         Ayiwa kai         Sanoussi Moussa         Fulfuidé         8H-11H         Fonctionnelle           Gagama         - Puissance déme eur: 30 W         du 27/05/02         Kwara         Arzika Moussa         Fulfuidé         7h-12H         Fonctionnelle           Gangara         Kwara Ama         - Fréquence: 98.5 MHz         Dc n°047/P/CSC         Kwara         Laysseni Baboua         Fulfuidé         7h-12H         Fonctionnelle           Gaudan         Alhéri         - Fréquence: 88.5 MHz         Dc n°042/P/CSC         Alhéri         Maman Gaya         Fulfuidé         7h-12H         Fonctionnelle           Amou-         - Nombre de dipóles: 5/V         La solo 1/P/CSC         Alhéri         Maman Gaya         Fulfuidé         7h-12H         Fonctionnelle           Guidan         Alhéri         - Fréquence: 88.5 MHz         Dc n°042/P/CSC         R.C         Ibrahim Abdou         Francais         8H00-11H00         Fonctionnelle           Guidan         Muryar Go-         - Fréquence: 99.5 MHz         Dc n°04/P/CSC         R.C         Ibrahim Abdou         Francais				- Hauteur du mât : 31 m			90 40 82 43	Fulfuldé	10HUU-17H3U		
Gaegama         Gargaratr         Fréquence : 99 MHz         Ln° 064/ONC         Ayiwa kai         Sanoussi Moussa         Fulfuldé gargane d'éme eur : 50 W         Ln° 064/ONC         Ayiwa kai         Sanoussi Moussa         Fulfuldé gargane d'éme eur : 50 W         Ln° 064/ONC         Ayiwa kai         Sanoussi Maussa         Fulfuldé gargane d'éme eur : 50 W         Ln° 064/ONC         Ranased gargane d'éme eur : 30 W         Ln° 047/P/CSC         Kwara         Layseni Baboua d'asseni d'asseni Baboua d'asseni Baboua d'asseni d'asseni Baboua d'ass				- Nombre de dipôles : 4/V				naussa			
Gagama   Puissance d'éme eur : 50 W   du 27/05/02   Arzika Moussa   Arzika M	10	Gagama	Gargarar		L n° 064/ONC	Ayiwa kai	Sanoussi Moussa	Fulfuldé	8Н-11Н	Fonctionnelle	AFRICARE
Cangara   Cang			Gagama		du 27/05/02		97 81 19 30	Haussa	10 27		
Gangara         Kwara Ama         - Nombre de dipôles : 2/V         D n°047/P/CSC         Kwara         Laysseri Baboua         Fulfiuldé plassance déme eur : 300 W         D n°047/P/CSC         Kwara         Laysseri Baboua         Fulfiuldé plassance déme eur : 300 W         An°12/H Ponctionnell         Fonctionnell           Guidan         Alhéri         - Fréquence : 88.5 MHz         D n°042/P/CSC         Alhéri         Maman Gaya         Fulfiuldé plassance déme eur : 350 W         An°3/09/16         Alhéri         Préquence : 88.5 MHz         D n°07/P/CSC         Alhéri         Maman Gaya         Fulfiuldé plassance déme eur : 30 W         An°3/09/16         Roundill plassance déme eur : 30 W         An°3/09/16         Roundill plassance déme eur : 30 W         An°3/11/10/5         Roundill plassance déme eur : 30 W         Au°1/11/10/5         Roundill plassance déme eur : 30 W         Adamou Kata         Adamou Kata         Fulfiuldé plassance déme eur : 30 W         An°1/11/10/5         Roundill plassance déme eur : 30 W         Adamou Kata         Adamou Kata         An°1/11/10/5         Adamou Kata         Fulfiuldé plassance déme eur : 30 W         An°1/11/10/5         Adamou Kata         Fulfiuldé plassance déme eur : 30 W         An°1/11/10/5         Adamou Kata         Adamo				- Hauteur du mât : 30 m			Arzika Monsca	Tamaseq	TO-21U		
Gangara         Kwara Ama         - Fréquence : 98.5 MHz         Dc n°047/P/CSC         Kwara         Laysseni Baboua         Fulfuldé         7h-12H         Fonctionnell           - Puissance d'éme eur : 300 W         - Hauteur du mât : 30 m         - Hauteur du mât : 30 m         - Nombre de dipôles : 2/Y         Alhéri         Maman Gaya         Fulfuldé         7h55-10h00         Fonctionnell           Guidan         Alhéri         - Fréquence : 88.5 MHz         Dc n°042/P/CSC         Alhéri         Maman Gaya         Fulfuldé         7h55-10h00         Fonctionnell           Amou-         - Puissance d'éme eur : 350 W         du 30/09/16         R. C         Ibrahim Abdou         Francais         8H00-11H00         Fonctionnelle           Guidan         Muryar Go-         - Fréquence : 95.1 MHz         Dc n°07/P/CSC         R. C         Ibrahim Abdou         Francais         8H00-11H00         Fonctionnelle           Roundija         bir         - Puissance d'éme eur : 300 W         du 11/11/05         R. C         Ibrahim Abdou         Francais         8H00-11H00         Fonctionnelle           Aliataou         - Fréquence : 95.5 MHz         Dc n°049/P/         Madobi         Adamou Kata         Fulfuldé         7h-12H         Non fonctio -           - Hauteur du mât : 30 m         - Hauteur du mât : 30 m				- Nombre de dipôles : 2/V			94 56 08 56				
Haussa	11	Gangara	Kwara Ama		SSC	Kwara	Laysseni Baboua	Fulfuldé	7h-12H	Fonctionnell	PNUD
Hauteur du mât : 30 m   - Hauteur du mât : 30 m   - Nombre de dipóles : 2/V   Guidan   Alhéri   - Fréquence : 88.5 MHz   Dc n°042/P/CSC   Alhéri   Maman Gaya   Fulfuldé   7h55-10h00   Fonctionnell   Amou-   Hauteur du mât : 35 m   - Nombre de dipóles : 6/V   Dc n°07/P/CSC   R. C   Ibrahim Abdou   Francais   8H00-11H00   Fonctionnelle   Paussa   Pauss				- Puissance d'éme eur : 300 W	du 29/06/15		0,00	Haussa	47170		
Guidan         Alhéri         - Fréquence : 88.5 MHz         Dc n°042/P/CSC         Alhéri         Maman Gaya         Fulfuldé         7h55-10h00         Fonctionnell           Amou- moune         - Puissance d'éme eur : 350 W - Hauteur du mât : 35 m         Lanaseq         Fulfuldé         7h55-22h00         Fonctionnell           Guidan         Muryar Go- - Préquence : 95.1 MHz - Puissance d'éme eur : 300 W - Hauteur du mât : 44 m - Nombre de dipôles : 6/V         Dc n°07/P/CSC - R. C         R. C         Ibrahim Abdou - 97 02 24 76 - Haussa         Francais - Haussa         8H00-11H00 - 15H00-17H00         Fonctionnelle - Pontsionnelle           Inrataoua         Jirataoua         Jirataoua         Lirataoua         CC du         Adamou Kata         Fulfuldé - Haussa         7h-12H - Non Produce : 90.5 MHz         Non fonctio - Puissance d'éme eur : 300 W - 98 75 72 31         Adamou Kata         Fulfuldé - Haussa         7h-12H - Non Produce : 90.5 MHz         Non fonctio - Puissance d'éme eur : 300 W - 15H aussa         CC du - Hauteur du mât : 30 m - Hauteur du mât : 30 m - Nombre de dipôles : 2/V         Madobi         Adamou Kata         Fulfuldé - Haussa         7h-12H - Non Ponctio - Puissance d'éme eur : 300 W - 15H aussa         Non fonctio - Puissance d'éme eur : 300 W - 15H aussa         Adamou Kata         Fulfuldé - 15H00-17H00         Non fonctio - Puisance d'éme eur : 300 W - 15H00-17H00         Puissance d'éme eur :				- Hauteur du mât : 30 m			90 24 91 43	Tamaseq	15N25- 17H3U		
Guidan         Alhéri         - Fréquence : 88.5 MHz         Dc n°042/P/CSC         Alhéri         Maman Gaya         Fulfuldé         7h55-10h00         Fonctionnell           Amou- moune         - Puissance d'éme eur : 350 W - Hauteur du mât : 35 m - Nombre de dipôles : 6/V         du 30/09/16         R. C         Ibrahim Abdou 96 04 15 40         Francais 1 Pransaeq         8H00-11H00 1 Francais         Froctionnelle           Guidan Roumdji Infrataoua         Muryar Go- - Fréquence : 90.5 MHz - Puissance d'éme eur : 300 W - Hauteur du mât : 30 m         Dc n°07/P/CSC - R. C         R. C         Ibrahim Abdou 97 02 24 76 - Haussa         Francais - Bronou Kata         R00-11H00 - Fréquence : 90.5 MHz         Froctionnelle 98 75 72 31         Pronchimele - Imasseq         Proctionnelle - Ishais         Proctionnelle 				- Nombre de dipôles : 2/V							
Amoune         - Puissance d'éme eur : 350 W         du 30/09/16         Pe 04 15 40         Haussage pour 300 Mu 30/09/16         Pe 04 15 40         Haussage pour 300 Mu 30/09/16         Pe 04 15 40         Haussage pour 300 Mu 30/09/16         Pe 04 15 40         Tamaseg pour 300 Mu 30/09/16         Pe 04 15 40 Mu 30/09/	12	Guidan	Alhéri		SC	Alhéri	Maman Gaya	Fulfuldé	7h55-10h00	Fonctionnell	PNUD
moune         - Hauteur du mât : 35 m         - Hauteur du mât : 30 m		Amon-			du 30/09/16		96 04 15 40	Haussa	טטאבב אטני		
Guidan         Muryar Go- Foundji         Fréquence : 95.1 MHz         Dc n°07/P/CSC         R. C         Ibrahim Abdou         Francais         8H00-11H00         Fonctionnelle           Roumdji         bir         - Puissance d'éme eur :300 W         du 11/11/05         R. C         Ibrahim Abdou         Francais         8H00-11H00         Fonctionnelle           Roumdji         bir         - Hauteur du måt : 44 m         Au 11/11/05         R. C         Paraseq         24 76         Fulfuldé         15H00-17H00         Fonctionnelle           Jirataoua         Jirata         - Fréquence : 90.5 MHz         Dc n° 049/P/         Madobi         Adamou Kata         Fulfuldé         7h-12H         Non fonctio - Pulsace           - Hauteur du måt : 30 m         30/09/16         30/09/16         Tamaseq         15H25-17H30         nelle		monne		- Hauteur du mât : 35 m				Tamaseq	201133-221102		
Guidan         Muryar Go Fréquence : 95.1 MHz         Dc n°07/P/CSC         R. C         Ibrahim Abdou         Francais         8H00-11H00         Fonctionnelle           Roumdji         bir         - Puissance d'éme eur :300 W         du 11/11/05         R. C         Ibrahim Abdou         Frulfuldé         15H00-17H00         Froctionnelle           Roumdji         bir         - Hauteur du mât : 44 m         Lamaseq         20H00- 22H00				- Nombre de dipôles : 6/V							
Roumdji         bir         - Puissance d'éme eur : 300 W         du 11/11/05         99 70 24 76 98 75 72 31         Fulfuldé 98 75 72 31         Haussa           Irrataoua         Jirataoua         Jirata         - Fréquence : 90.5 MHz         Dc n° 049/P/         Madobi         Adamou Kata         Fulfuldé         7h-12H         Non fonctio - Inelle           Irrataoua         Jirataoua         - Puissance d'éme eur : 300 W         CSC du         Adamou Kata         Fulfuldé         7h-12H         Non fonctio - Inelle           - Hauteur du mât : 30 m         - Hauteur du mât : 30 m         30/09/16         Tamaseq         Tamaseq         15H25-17H30         nelle	13	Guidan	Muryar Go-		Dc n°07/P/CSC	R. C	Ibrahim Abdou	Francais	8H00-11H00	Fonctionnelle	OIF
Integration         - Hauteur du mât : 44 m         - Nombre de dipôles : 6/V         Dc n° 049/P/         Madobi         Adamou Kata         Tamaseq         20H00- 22H00         Non fonctio - 22H00           Jirataoua         - Fréquence : 90.5 MHz         Dc n° 049/P/         Madobi         Adamou Kata         Fulfuldé         7h-12H         Non fonctio - nelle           - Puissance d'éme eur : 30 m         30/09/16         30/09/16         Tamaseq         15H25-17H30         nelle           - Nombre de dipôles : 2/V         Nombre de dipôles : 2/V         Amagon         15H25-17H30         Amagon		Roumdji	bir	- Puissance d'éme eur :300 W	du 11/11/05		97 02 24 76	Fulfuldé	15H00-17H00		
Interaction Interaction   Fréquence : 90.5 MHz   Dc n° 049/P/   Madobi   Adamou Kata   Fulfuldé   7h-12H   Non fonctio - Puissance d'éme eur : 300 W   30/09/16   Famaseq   Tamaseq   Tama				- Hauteur du mât : 44 m			98 /5 /2 31	Haussa			
Jirataoua         Jirata         - Fréquence : 90.5 MHz         Dc n° 049/P/         Madobi         Adamou Kata         Fulfuldé         7h-12H         Non fonctio -           - Puissance d'éme eur : 30 m         30/09/16         30/09/16         Tamaseq         15H25-17H30         nelle           - Nombre de dipôles : 2/V         - Nombr				- Nombre de dipôles : 6/V				Tamaseq	20Н00- 22Н00		
CSC du 30/09/16 Tamaseq 15H25-17H30	14	Jirataoua	Jirata		Dc n° 049/P/	Madobi	Adamou Kata	Fulfuldé	7h-12H	Non fonctio -	PNUD
30/09/10 Tamaseq								Haussa	15H25_17H30	nelle	
- Nombre de dipôles : 2/V				- Hauteur du mât : 30 m	30/03/TO			Tamaseq			
				- Nombre de dipôles : 2/V							

an	Ωn	Eau vive	Populatio	<b>A</b> 1	Ŧ	an
e PNUD	e PNUD			AMA	- ООН	e PNUD
Fonctionnelle	Fonctionnelle	Fonctionnell	Fonctionnelle	Fonctionnell	Non fonctio - nelle	Fonctionnelle
7h-12H 15H25-17H30	9H00-12H00 15H30-18H00 21H00-00H00	18н00-22н00	10H00-13H00 17H30-20H30	7н-13н 16н- 23н	07H00-12H50 16H15-23H15	6H- 12H 14H- 18H 21H- 23H
Fulfuldé Haussa Tamaseq	Fulfuldé Haussa Tamaseq	Fulfuldé Haussa Tamaseq	Fulfuldé Haussa Tamasheq	Français Zarma Fulfulde Hausa	Djerma Fulfuldé Haussa Tamasheq	Francais Fulfuldé Haussa Tamaseq
Oumarou Ibrahim 96 54 56 20	Oumarou Issa 96 86 98 93 98 08 14 68	Adamou Kata 97 09 91 44 94 89 99 87	Roufai Dan Dadi 98 38 38 68	Abdoul kader Seydou 96 29 31 00 94 74 76 74	Aboubacar Maman 95 92 55 34	Issoufou Chaibou 96 46 04 09
Gamzaki	Murna	Sonaka	Rounfa	AMA	НДО	
Dc n°044/P/CSC du 29/06/15	Dc n°064/P/CSC du 29/06/15	Dc n°03/P/CSC du 21/01/04	Dc n°041/P/CSC du 14/08/18	Dc n°08/P/CSC du 22/09/06	Dc n°017/P/CSC du 03/07/18	L n°129/P/ONC du 05/02/01
- Fréquence : 98 MHz - Puissance d'éme eur : 300 W - Hauteur du mât : 30 m - Nombre de dipôles : 4/V	- Fréquence : 98 MHz - Puissance d'éme eur : 300 W - Hauteur du mât : 24 m - Nombre de dipôles : 4/V	- Fréquence : 99 MHz - Puissance d'éme eur : 100 W - Hauteur du mât : 36 m - Nombre de dipôles : 4/V	- Fréquence : 88.6 MHz - Puissance d'éme eur : 60 W - Hauteur du mât : 40 m - Nombre de dipôles : 2/V	- Fréquence: 99. MHz - Puissance d'éme eur: 380 W - Hauteur du mât: 45 m - Nombre de dipôles: 4/V	- Fréquence: 90.5 MHz - Puissance d'éme eur: 500 W - Hauteur du mât: 49 m - Nombre de dipôles: 4/V	- Fréquence : 99 MHz - Puissance d'éme eur : 350 W - Hauteur du mât : 30 m - Nombre de dipôles : 2/V
Gamzaki	Marhaba	gyaré	Gargadi	Ama	Alhéri	Annour
Kananba- kaché	Korgom	Kornaka	Mada- rounfa	Maradi	Maradi	Mayahi
15	16	17	18	19	20	21

UNESCO	Maison du Paysan	ICRISAT	PNUD	PNUD	PNUD	UNICEF OIF Coopérati n française Population
Fonctionnelle	Non installée	Fonctionnelle	Fonctionnelle	Non fonctionnelle	Fonctionnelle	Fonctionnell (
8H00 -10H00 15H- 17H 20H - 22H	19н00-22н00	9h-11H30 15H- 17H30 21h- 23H00	9H-12H 14H- 16 H	10н- 18Н	6H00-11H00 8H-12H 15H-23H	6H30-11H 16H-18h 19H-23H
Fulfuldé Haussa Tamaseq	Haussa	Hausa	Hausa	Fulfuldé Haussa Tamaseq	Francais Fulfuldé Haussa	Francais Fulfuldé Haussa Tamaseq
Nassirou IIIa 96 58 50 93 / 90 72 41 60	Mamane Gaya 96 04 15 40	Hamissou Tar- kané 94 01 25 08/ 97 79 11 58 Sani Chaibou 96 62 79 44	Bizo Garba: 96 31 68 88 / 97 93 77 34 Sanoussi Hassan 96 73 99 21	Maman Jimiraou 90 57 46 47	Saley Roro 96 56 31 32 94 37 25 11	Moussa Elh Saley
R C	S. C.	Fuma Gaskiya	Ribar Karkara	Tsintsinya	Houlotu	رن د
Dc n°02/P/CSC du 08/02/07	DC 060/P/CSC du 06/02/2019	Dc 015/P/CSC du 11/08/09	DC 056/P/CSC du 29/06/15	du 05/02/2001	Dc no 059/P/ CSC du 29/06/15	Dc 09/P/CSC du 14/05/07
Fréquence: 95.1MHz - Puissance d'éme eur: 100 W - Hauteur du mât: 30 m - Nombre de dipôles: 2/V	- Fréquence : 94.1 MHz - Puissance d'éme eur : 350 W - Hauteur du mât : 70 m - Nombre de dipôles : 4/V	- Fréquence : 95.1 MHz - Puissance d'éme eur : 100 W - Hauteur du mât : 50 m - Nombre de dipôles : 2/V	- Fréquence : 95.5 MHz - Puissance d'éme eur : 150 W - Hauteur du mât : 30 m - Nombre de dipôles : 4/V	<ul> <li>- Fréquence : 99. MHz</li> <li>- Puissance d'éme eur : 300 W</li> <li>- Hauteur du mât : 30 m</li> <li>- Nombre de dipôles : 2/V</li> </ul>	<ul> <li>- Fréquence : 98 MHz</li> <li>- Puissance d'éme eur : 150 W</li> <li>- Hauteur du mât : 21 m</li> <li>- Nombre de dipôles : 4/V</li> </ul>	- Fréquence : 97.5 MHz - Puissance d'éme eur : 300 W - Hauteur du mât : 52 m - Nombre de dipôles : 2/V
Zinarya	Mouryar Mahamou- dawa	Binta	Muryar Yam- ma	Hadin Kai	Niyya	Tarmamoua
Nafouta	Roumbou	Sarkin Haoussa	Sarkin Yamma	Souloulou	Tchadoua	Tessaououa
22	23	24	25	26	27	28

# **REGION DE NIAMEY**

a région de Niamey, avec une superficie de 552,27 km², a une population de 1 026 848 (RGPH 2012). La région de Niamey est administrativement —organisée en cinq (5) Arrondissements communaux.

A la date du 14 Mai 2021, la région dispose de six (6) radios communautaires.

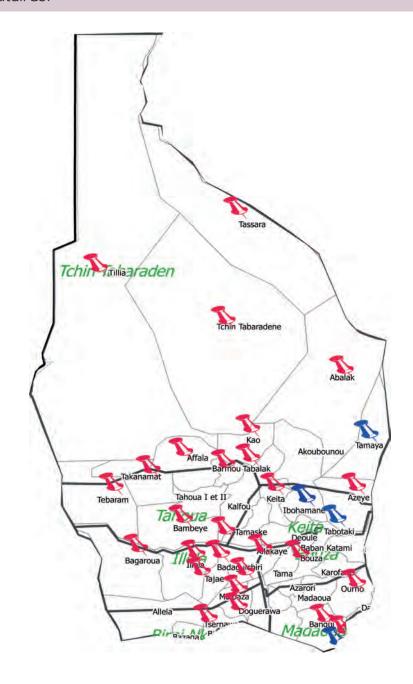


Š	LOCALITE	NOM RADIO	CARATCERISTIQUES DE LA STATION	N°AUTORISATION	DENOMINATION Associatio	RESPONSABLE & CONTACTS	LANGUES DE DIFFUSIONS	HORAIRES	ETAT RADIO	PARTENAIRE
1	Niamey	Radio Assemblée	- Fréquence : 95.1 MHz - Puissance d'éme eur : 1000 W - Hauteur du mât : 35 m - Nombre de dipôles : 4/V	L n°0442/P/ PNC du 20/04/2001	Assemblée National	Abdoulaye Nestor	Toutes les langues par les députés mationan	Pendant les sessions	Fonctionnell	PNUD
2	Niamey	Alternati e	- Fréquence: 99.4 MHz - Puissance d'éme eur: 500 W - Hauteur du mât: 30 M - Nombre de dipôles: 4 V	Dc N°016/P/ CSC du 21/10/2003	A.E.C.	Albert Chaibou	Djerma Français Haussa	07н00-22н00	Fonctionnell	Alternati es Québec
3	Niamey	Boukoki	- Fréquence : 99 MHz - Puissance d'éme eur : 200 W - Hauteur du mât : 35 m - Nombre de dipôles : 2/V	Dc n°007/P/ CSC du 13/09/2006	R. C.	Ousseini Idrissa 94 84 42 22 96 00 30 23	Djerma Français Haussa Fulfuldé	09H00-13H00 16H00-19H00	Fonctionnell	UNFPA
4	Niamey Goudel	Jeunesse FM	- Fréquence : 99 MHz - Puissance d'éme eur : 100 W - Hauteur du mât : 18 M - Nombre de dipôles : 2 V	du 13/11/2000	Association des jeunes de Goudek	Boubacar Mounkaila 96 88 56 03	Djerma Fulfuldé Français Haussa Tamasheq	09H00-12H00	Fonctionnell	UNFPA
5	Niamey	IFTIC	- Fréquence : 97 MHz - Puissance d'éme eur : 1000 W - Hauteur du mât : 70 m - Nombre de dipôles : 4/V	Dc n°014/P/ CSC du 06/08/2007	Radio Ecole	Abdou Lati 90 92 82 25	Djerma Haussa Français	09Н00-14Н00 Mardi Mercredi Jeudi	Fonctionnell	Coopéra- tion fran- çaise
9	Niamey Koiratégui	Scout Niger	- Fréquence : 90.9 MHz - Puissance d'éme eur : 300 W - Hauteur du mât : 30 m - Nombre de dipôles : 4/V	Dc n°036/P/ CSC du 29/06/2015	Association des Scouts	Zouéra Nouhou 90 55 74 00/ 99 24 78 38	Djerma Haussa Français, Fulfuldé	07н30-22н00	Fonctionnell	Scout Luxem- bourg

# **REGION DE TAHOUA**

a région de Tahoua, avec une Superficie de 113 317 km<sup>2</sup>, a une population de 3 328 365 (RGPH 2012). La région de Tahoua est administrativement organisée en douze (12) Départements (Abalak, Birni N'konni, Bouza, Bagaroua, Illéla, Keita, Madaoua, Tahoua, Tchintabaraden, Tassara, Tillia), neuf (9) Communes urbaines et trente-cinq (35) Communes rurales.

A la date du 14 Mai 2021, la région dispose de trente-une (31) radios communautaires.



Š	LOCALITE	NOM RADIO	CARATCERISTIQUES DE LA STATION	N°AUTORISATION	DENOMINATION Associatio	RESPONSABLE & CONTACTS	LANGUES DE DIFFUSIONS	HORAIRES	ETAT RADIO	PARTENAIRE
$\vdash$	Abalak	Innirigan	- Fréquence : 99 MHz L n°040/P/ONC - Puissance d'éme eur : 50 W du 11/01/2001 - Hauteur du mât : 35 m - Nombre de dipôles : 2/V	L n°040/P/ONC du 11/01/2001	ج. ن.	A ahibou Mouha- med 96 02 20 08	Haussa Tamasheq	11H00-14H00 18H30-21H30	Fonctio - nelle	PNUD
7	A ala	A ala	≥	Dc n°030/P/ ONC du 11/10/2010	ن ن	Ibrahim Sidi 96 49 79 80	Fulfuldé Haussa Tamasheq	10H30-12H55 20H00-23H00	Fonctio - nelle	AFRICARE PDEV
e	Allakaye	Tawakali	3	Dc n°043/P/CSC du 30/09/2016	Haddin Kay	Souley Chaibou 97 48 67 15	Haussa Tamasheq	20H05-23H00	Non fonc- tionnelle	PNUD
4	Azeye	Tounfa	- Fréquence : 98 MHz Dc n°020/P/CSG - Puissance d'éme eur : 100 W du 11/08/2009 - Hauteur du mât : 30 m - Nombre de dipôles : 2/V	Dc n°020/P/CSC du 11/08/2009	Enminak	Salissou Silli 96 33 92 25	Fulfuldé Haussa Tamasheq	09H00-13H30 18H00-22H00	Fonctio - nelle	PDEV
rv	Badaguichiri	Bidizguiri	- Fréquence : 99 MHz - Puissance d'éme eur : 300 W - Hauteur du mât : 30 m - Nombre de dipôles : 4/V	Dc n°042/P/CSC du 29/06/2015	Tchi gaba	Ousseini Abouba- car 97 97 08 09 96 94 47 40	Arabe Fulfuldé Haussa Tamasheq	08H30-11H00 20H30-00H00	Non fonc- tionnell	PNUD
9	Bagaroua	Mouriyar Bagaroua	- Fréquence : 99 MHz - Puissance d'éme eur : 100 W - Hauteur du mât : 30 m - Nombre de dipôles : 2/V	Dc n°084/P/CSC du 11/08/2009	Haddin Kay Karkara	Mahamadou Mahassadi 96 31 84 18 92 29 64 06	Fulfuldé Haussa Tamasheq	20н00-22н00	Fonctio - nelle	AFRICARE
7	Bambeye	Gao FM	- Fréquence : 88 MHz - Puissance d'éme eur : 300 W - Hauteur du mât : 60 m - Nombre de dipôles : 4/V	Dc n°040/P/CSC du 29/06/2015	Takowa	Mahamadou Alio (Dir) 88 74 06 02 96 83 30 06	Fulfuldé Haussa Tamasheq	09H00-12H00 16H00-17H30 21H00-23H00	Fonctio - nelle	PNUD

PNUD	PDEV	ндо	CILSS	PDEV	PNUD	PDEV	PDEV
Fonctionn lle	Fonctionn lle	En cours C d'instal- lation à la date du 17/05/21	Fonctionn lle C	Fonctionn lle	Fonctionn lle	Fonctionn lle	Fonctionn lle
09H00-12H00   20H00-23H00	19H00-23H00	En cours d'installation à la date du 17/05/21	09Н00-10Н00	09H00-12H00	10H00-12H00 15H30-17H30	20н30-23н00	10H00-12H00 16H00-18H00
Fulfuldé Haussa Tamasheq	Haussa Tamasheq	Djerma Français Haussa	Fulfuldé Haussa Tamasheq	Fulfuldé Haussa Tamasheq	Djerma Haussa Tamasheq	Haussa Tamasheq	Haussa Tamasheq
Yahaya Dan Tanine 97 79 43 49	Abdourahamane Ali 96 50 35 13	Mahamadou Rabi- ou 97 17 30 27	Sanissou Assou- mane Dan Gala- dima 96 40 97 91	Salifou Assoumane 90 32 82 77	Dayabou Dan Sa- kou 96 55 80 78	Noma Ousseini 96 21 47 09/ 91 05 91 06	Kadidjatou Abdou- Haussa laye 98 41 24 89
Fadama	Tarbiya	A D C R Al Oummah	ن ن	R. C.	 ن ن	Alkawali	Тода
Dc n°055/P/CSC du 29/06/2015	Dc n°031/P/ ONC du 11/10/2010	DL n°059/P/CSC du 06/02/2019	L n°643/P/ONC du 12/07/2001	Dc n°05/P/CSC du 11/07/2008	L n°194/P/ONC du 05/07/2000	Dc n°022/P/ ONC du 11/10/2010	Dc n°023/P/CSC du 11/10/2010
- Fréquence : 95.1 MHz - Puissance d'éme eur : 300 W - Hauteur du mât : 30 m - Nombre de dipôles : 4/V	- Fréquence : 95.1 MHz - Puissance d'éme eur : 150 W - Hauteur du mât : 18 m - Nombre de dipôles : 2/V	- Fréquence : 91.1 MHz - Puissance d'éme eur : 450 W - Hauteur du mât : 40 m - Nombre de dipôles : 4/V	- Fréquence : 99 MHz - Puissance d'éme eur : 100 W du 12/07/2001 - Hauteur du mât : 25 M - Nombre de dipôles : 2 V	- Fréquence : 95.1 MHz - Puissance d'éme eur : 300 W - Hauteur du mât : 30 m - Nombre de dipôles : 2/V	- Fréquence : 99 MHz - Puissance d'éme eur : 300 W - Hauteur du mât : 30 M - Nombre de dipôles : 2 V	- Fréquence : 99 MHz - Puissance d'éme eur : 100 W - Hauteur du mât : 30 M - Nombre de dipôles :02	- Fréquence : 95.1 MHz - Puissance d'éme eur : 100 W - Hauteur du mât : 18 m - Nombre de dipôles : 2/V
Fadama	Rayawa	Mouriyar Al Oummah	Ta karkara	Maggia	Dadin Kowa	Alkawali	Ibohame
Bangui	Barmou	Birni N'konni	Bouza	Doguérawa	Dollé	Garhanga	Ibouhamane
∞	6	10	11	12	13	14	15

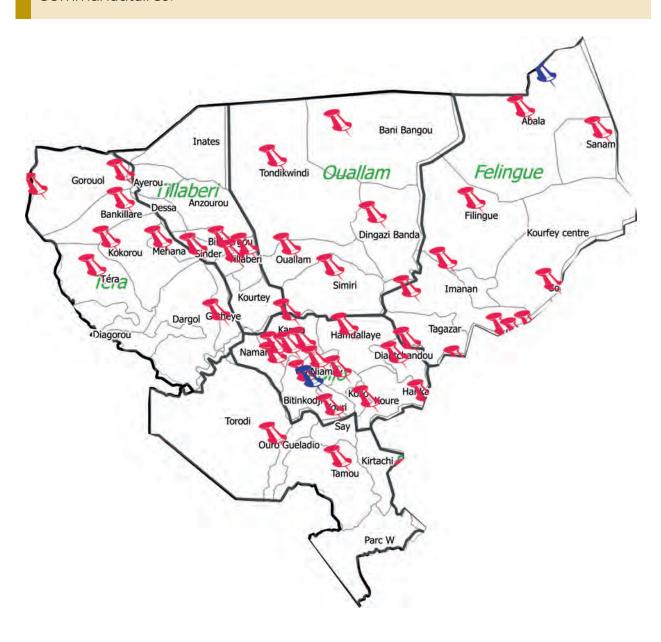
16	IIIéla	IIIéla	3	Dc n°016/P/CSC du 11/07/2008	S.	Zouéra Aboubacar	Fulfuldé Haussa Tamasheq	08H00-10H00 1	Non fonctio - nelle	AIF
17	Kao	Animira	- Normbre de dipoles : 4/V - Fréquence : 99 MHz - Puissance d'éme eur : 100 W - Hauteur du mât : 25 m - Nombre de dipôles : 1 V	Dc n°017/P/CSC du 11/08/2009	ن ن	Algamid Ekawel 97 09 41 52/ 91 96 23 04	Haussa Tamasheq	12H00-14H00	Fonctionn lle	PDEV
18	Keîta	Maggia	- Fréquence : 96 MHz - Puissance d'éme eur : 300 W - Hauteur du mât : 44 m - Nombre de dipôles : 4/V	L n°186/MCC/ DRPT du 17/12/1997	C	Issiakou Aboubacar 96 46 38 27	Haussa Tamasheq	09H00-11H00	Fonctionn lle	Projet Inté- gré Keita
19	Malbaza	Mouriyar Karkara	- Fréquence : 95.5 MHz - Puissance d'éme eur : 300 W - Hauteur du mât : 65 m - Nombre de dipôles : 4/V	Dc n°048/P/CSC du 29/06/2015	Haddin Kay	Garba Kadri Assawan 96 14 75 34	Haussa Tamasheq	19н30-22н00	Fonctionn lle	PNUD
20	Ourno	Mouriyar Talaka	- Fréquence : 99 MHz - Puissance d'éme eur : 250 W - Hauteur du mât : 30 m - Nombre de dipôles : 4/V	Dc n°054/P/CSC du 29/06/2015	Gobir Toudou	Inoussa Yayé 89 98 10 36	Fulfuldé Haussa Tamasheq	08H00-10H00 16H30-18H30	Fonctionn lle	PNUD
21	Tabalak	Teme	- Fréquence : 97 MHz Dc n°018/P/CSG - Puissance d'éme eur : 100 W du 11/08/2009 - Hauteur du mât : 30 m - Nombre de dipôles : 2/V	()	R. C.	Abdoul Kader Moumouni 97 75 26 88	Fulfuldé Haussa Tamasheq	10Н00-12Н00	Fonctionn lle	PDEV
22	Tabotaki	Zakouka	- Fréquence: 95.5 MHz - Puissance d'éme eur: 300 W - Hauteur du mât: 25 m - Nombre de dipôles: 2/V	Dc n°044/P/CSC du 30/09/2016	Zakouka	Oumarou Assamana	Non disponible	Non dispo- nible	Non installée	PNUD
23	Tahoua	Mouriyar Ader	- Fréquence : 99.5 MHz Dc n° 0 - Puissance d'éme eur : 450 W CSC du - Hauteur du mât : 40 m - Nombre de dipôles : 4/V	06/P/ 2021	ж. С	Bouhari Mouhamed 96 88 36 17	Djerma Fulfuldé Haussa Tamasheq	07H00-13H00	Non installée	

PNUD	PDEV	PDEV		AFRICARE	SNV	PDEV	AFRICARE
Fonctio - nelle	Fonctio - nelle	Fonctio - nelle	Non fonctio - nelle	Fonctio - nelle	Fonctio - nelle	Fonctio - nelle	Fonctio - nelle
08H00-10H00 20H20-23H00	17H30-21H00	08H00-10H00 16H00-19H00		10H00-12H00 15H00-18H00	09H00-15H00	12h45-15h45	11H00-14H00
Fulfuldé Haussa Tamasheq	Fulfuldé Haussa Tamasheq	Fulfuldé Haussa Tamasheq	Fulfuldé Haussa Tagdal Tamasheq	Arabe Haussa Tamasheq	Haussa Tamasheq	Haussa Tamasheq	Fulfuldé Haussa Tamasheq
Galio Goumour 96 55 55 49 88 61 16 65	Mouhamed Ilo 96 72 24 06	Zakari Habibou 96 29 94 31	Omar Nomao 90 06 79 18	Konagué Bénigou 91 40 36 20	Sidi Mouhamed 96 06 95 80	Issifou Abda Majé ; 80 64 03 13/ 97 15 04 94	lbrahim Hamani (Pdt C G) Alhousseinin Azimzim 96 10 71 37
Fara'a	. Niyya	. Ci gaba	R. C.	R. C.	R. C.	R. C.	R. C.
Dc n°051/P/CSC du 30/09/2016	Dc n°022/P/CSC du 11/08/2009	Dc n°021/P/CSC du 11/08/2009	Sans autorisa- tio	Dc n°014/P/CSC du 11/07/2008	L n°272/P/ONC du 30/05/2000	Dc n°022/P/CSC du 11/08/2009	Dc n°019/P/CSC du 11/08/2009
- Fréquence : 88.5 MHz - Puissance d'éme eur : 150 W - Hauteur du mât : 30 M - Nombre de dipôles : 4 V	<ul> <li>Fréquence: 99 MHz</li> <li>Puissance d'éme eur: 100 W</li> <li>Hauteur du mât: 30 m</li> <li>Nombre de dipôles: 2/V</li> </ul>	- Fréquence : 98 MHz Dc n°021/P/CSC - Puissance d'éme eur : 100 W du 11/08/2009 - Hauteur du mât : 25 M - Nombre de dipôles : 2 V	- Fréquence : 95.1 MHz Sar - Puissance d'éme eur : 200 W tio - Hauteur du mât : 27 M - Nombre de dipôles : 4 V	- Fréquence : 95.1 MHz       Dc n°014/P/CSG         - Puissance d'éme eur : 300 W       du 11/07/2008         - Hauteur du mât : 30 m       n         - Nombre de dipôles : 2/V       n	- Fréquence : 101 MHz       L n°272/P/ONC         - Puissance d'éme eur : 300 W       du 30/05/2000         - Hauteur du mât : 30 m       n         - Nombre de dipôles : 2/V       n	- Fréquence : 100 MHz Dc n°022/P/CSG - Puissance d'éme eur : 100 W du 11/08/2009 - Hauteur du mât : 30 M - Nombre de dipôles :02	- Fréquence : 95.1 MHz - Puissance d'éme eur : 100 W - Hauteur du mât : 30 m - Nombre de dipôles : 2/V
Mouriyar Tajaé	Haské	Mouriyar Karkara	Amirigiz	Tamesna	Azawgh	Bango	Egandel
Тајауе́	Takannamat	Tamaské	Tamaya	Tassara	Tchintabaraden	Tébaram	Tillia
24	25	26	27	28	29	30	31

## **REGION DE TILLABERY**

a région de Tillaberi, avec une Superficie de 97 251 km², a une population de 2 722 482 (RGPH 2012). La région de Tillaberi est administrativement Lorganisée en treize (13 Départements (Abala, Balléyara, Banibangou, Bankilaré, Torodi, Gotheye, Fillingué, Kollo, Ouallam, Say, Téra, Ayérou et Tillaberi), sept (7) Communes urbaines et trente-huit (38) Communes rurales.

A la date du 14 Mai 2021, la région dispose de quarante (40) radios communautaires.



°Z	LOCALITE	NOM RADIO	CARATCERISTIQUES DE LA STATION	N°AUTORISATION	DENOMINATION Associatio	RESPONSABLE & CONTACTS	LANGUES DE DIFFUSIONS	HORAIRES	ETAT RADIO	PARTENAIRE
	Abala	Alfijir	- Fréquence: 95.5 MHz - Puissance d'éme eur: 150 W - Hauteur du mât: 30 m - Nombre de dipôles: 2/V	Dc n°059/P/CSC du 17/10/2016	Alda	Amadou Moussa 96 76 12 64	Fulfulde Hausa Tamasheq	9H-12H 17H-21H	Fonctionnelle	НДО
2	Abala	Tsintsiya	- Fréquence : 88.7 MHz - Puissance d'éme eur : 300 W - Hauteur du mât : 38 m - Nombre de dipôles : 4/V	Dc n°019/P/CSC du 07/03/2018	Mazan Daga	Idrissa Guero 96 42 18 20	Arabe Djerma Fulfulde Hausa Tamasheq	11Н30-14Н	Fonctionnelle	PNUD
8	Agoudoufo- ga	Agoudoufo- Lakkalkanay ga	- Fréquence : 99 MHz - Puissance d'éme eur : 100 W - Hauteur du mât : 18 m - Nombre de dipôles : 2/V	Dc n°059/P/CSC du 17/10/2016		Hanifatou Harouna 98 82 74 66	Djerma Tamasheq	08H00-10H00 19H00-21H00	Non fonctio - PNUD	PNUD
4	Ayerou	Soudji	- Fréquence : 97 MHz - Puissance d'éme eur : 250 W - Hauteur du mât : 12 m - Nombre de dipôles : 4/V	Dc n°059/P/CSC du 17/10/2016	ú	Abdoulaye Amadou Kaîné 96 07 32 03 92 12 30 39	Djerma Haussa Tamasheq	16Н00-22Н00	Fonctionnelle	PNUD KANDADJI CRS
5	Balleyera	Sourou	- Fréquence : 95.1 MHz - Puissance d'éme eur : 1000 W - Hauteur du mât : 30 m - Nombre de dipôles : 6/V	Dc n°034/P/CSC du 29/06/2015	. C.	Ibrahim Saley	Arabe Fulfuldé Français Haussa Djerma	08H00-23H00 Fonctionnelle		НДО
9	Banibangou		- Fréquence : MHz - Puissance d'éme eur : W - Hauteur du mât : m - Nombre de dipôles : V	Sans autorisatio	R. C.	Alassane Atoutou (Dir) 96 00 45 02	Fulfuldé Français Haussa Djerma		Fonctionnelle	PNUD
7	Bankillaré	Gomni Alher	- Fréquence : 101.01 MHz L n°102/P/ONC - Puissance d'éme eur : 300 W du 11/08/1999 - Hauteur du mât : 18 m - Nombre de dipôles : 2/V		ALHER	Ahmid Rhissa 97 86 32 81 95 95 02 16	Djerma Fulfuldé Tamasheq	19H00-23H00 Fonctionnelle PNUD SNV SNV ACMA	Fonctionnelle	PNUD SNV ACMAD

FICOD	PNUD	ICRISAT	PNUD	Coopération Suisse	PNUD	OIF
Fonctionnelle	Fonctionnelle	09H00-12H00 Fonctionnelle 20H30-23H00	09H30-12H00 Fonctionnelle	Fonctionnelle	08H00-12H00 Fonctionnelle	06H00-22H00 Fonctionnelle
08H00-12H00 16H00-18H00	09H00-11H00	09H00-12H00 20H30-23H00	09H30-12H00 19H00-22H00	12H00-22H00	08H00-12H00 15H00-22H00	06Н00-22Н00
Djerma Haussa Tamasheq	Djerma Fulfuldé Haussa	Djerma Haussa	Djerma Fulfuldé Haussa Tamasheq	Djerma Fulfuldé Tamasheq	Djerma Fulfuldé	Djerma Fulfuldé Haussa Tamacheq
Soumana Alhadi	Seyni Karimou 96 14 94 88 96 28 21 10	Abdoulaye Hama- dou 96 33 32 31 91 36 72 80	Moustapha Has- sane 90 69 21 08	Abdourahamane Djibay 96 47 92 46	Taybatou Adamou	Abdoulaye Bagassa 96 49 97 95 97 29 79 75
ALHER		Union Fahamey	Zaada	ن ن	KATIBI	
Dc n°0091/P/ CSC du 10/10/2019	Dc n°09/P/ONC du 27/12/2001	Dc n°05/P/CSC du 05/03/2004	Dc n°066/P/CSC du 29/06/2015	Dc n°013/P/CSC du 11/07/2008	Dc n°0041/P/ CSC du 26/10/2020	Dc n°08/P/CSC du 11/11/2005
- Fréquence : 94.1 MHz - Puissance d'éme eur : 300 W CSC du - Hauteur du mât : 48 m - Nombre de dipôles : 4/V	- Fréquence : 99 MHz - Puissance d'éme eur : 100 W - Hauteur du mât : 18 M - Nombre de dipôles :02	- Fréquence : 95.10 MHz Dc n°05/P/CSC - Puissance d'éme eur : 250 W du 05/03/2004 - Hauteur du mât : 18 M - Nombre de dipôles :02	- Fréquence : 88.7 MHz - Puissance d'éme eur : 150 w - Hauteur du mât :30 M. - Nombre de dipôles :02	- Fréquence : 95.1 MHz - Puissance d'éme eur : 300 W - Hauteur du mât : 18 m - Nombre de dipôles : 4/V	FM DEDE FA Fréquence : 98.5 MHz - Puissance d'éme eur : 300 W - Hauteur du mât : 48 m - Nombre de dipôles : 4/V	- Fréquence: 95.1 MHz - Puissance d'éme eur: 500 W - Hauteur du mât: 60 m - Nombre de dipôles: 6/V
«Essam FM »	Tondi Kandja	Fakara-Djin- da	Tontoni	Gorouol	FM DEDE FA-RIE	Mouriyar Talaka
Bonkoukou	Damana	Dantchan- dou	Dingazi ban- Tontoni da	Dolbel	Farié Hausa	Filingué
∞	6	10	11	12	13	14

					_	
CRS SNV	PACIII	PNUD		MORIBEN	MORIBEN	PNUD
Fonctionnelle	Fonctionnelle	Fonctionnelle	Installation démontée	Fonctionnelle	Fonctionnelle	Fonctionnelle
10H30-12H00 15H00-18H00	9H00-12H 30 19H00-22H00	07H00-12H00 15H00-18H00		09H00-12H00 16H00-18H00	09H30-12H00 20h30-23h00	10H00-13H00 17H00-20H00
Djerma Français Haussa	Djerma Fulfuldé Français Haussa	Djerma Haussa Tamasheq		Djerma Fulfuldé	Djerma Haussa	Djerma Ful- fuldé Tamasheq
Soumaila Adamou 90 22 04 14 96 48 41 54	Alassan Halidou 90 52 05 50/ 96 67 93 53	Amadou Souley Djibo 96 43 47 52		Oumarou Haassane 96 20 36 42	Mossi Yayé 96 56 57 24	Tahirou Boukari 90 87 64 94 98 15 88 74
Sirba Bonka- ney	R. C.	Kekigadou	R. C.	Union Bon- hawey-bane	Hindobey	ج. د.
Dc n°022/P/CSC du 19/11/2003	Dc n°001/P/CSC du 03/05/2017	Dc n°065/P/CSC du 29/06/2015	Dc n°043/P/ ONC du 18/07/2011	Dc n°012/P/CSC du 11/12/2005	Dc n°028/P/ ONC du 11/10/2010	Dc n°011/P/CSC du 24/06/2007
- Fréquence : 95.10 MHz - Puissance d'éme eur : 300 W - Hauteur du mât : 40 m - Nombre de dipôles : 2/V	- Fréquence : 99.1 MHz - Puissance d'éme eur : 300 W - Hauteur du mât :50 m - Nombre de dipôles :3/V	- Fréquence : 99 MHz - Puissance d'éme eur : 150 W - Hauteur du mât : 36 m - Nombre de dipôles : 4/V	- Fréquence : 95.1 MHz - Puissance d'éme eur : W - Hauteur du mât : 20 m - Nombre de dipôles :	- Fréquence : 95.1 MHz - Puissance d'éme eur : 100 W - Hauteur du mât : 18 m - Nombre de dipôles :02	- Fréquence: 95.1 MHz - Puissance d'éme eur: 500 W - Hauteur du mât: 60 m - Nombre de dipôles: 4/V	- Fréquence : 95.1 MHz - Puissance d'éme eur : 50 W - Hauteur du mât : 32 m - Nombre de dipôles : 02
Sirba	Faran Boukar	Voix de Hamdallaye	Marhaba	Namari Djin- da	Albana	Kourmey
Garbeye Kourou	Gotheye	Hamdallaye	Kahé	Karbedji	Karma	kokorou
15	16	17	18	19	20	21

UNFPA	Coopération Suisse	PNUD	Population	FIDA	PDEV ANIMAS MSP
Fonctionnelle	Fonctionnelle	Fonctionnell	Fonctionnelle	Fonctionnelle	Fonctionnell
09H30-12H00 16H00-18H00	12H00-22H00 Fonctionnelle	10H-12H 17H- 22H	11H-15H 18-20H30	10H-13H 17H-21H	8H-12H 16H30-18H30
Djerma Gurmant- chéma Haoussa Fulfuldé tamashed	Djerma Fulfuldé Tamasheq	Djerma Fulfulde	Djerma Fulfulde Gourmant- chema Haoussa	Djerma Fulfulde Hausa Tamasheq	Djerma francais Fulfulde Hausa Tamasheq
Omar Ibrahim	Abdourahamane Djibay 96 47 92 46	Adamou Bagué 98 61 05 01	Sononpari Sounoupo Moris 84 84 66 75	Bachir Mamoudou 96 26 55 56 80 13 46 43	Alassan kobo 96 97 30 71
	C.	č.	R. C.	Wafakaye	R.C
Sans autorisa- tio	Dc no 011/P/ CSC du 11/07/08	Dc no 020/P/ CSC du 18/11/03	Dc 018/P/CSC du 07/03/18	L no 0640/P/ ONC du 21/12/01	Dc no 04/P/CSC du 04/09/06
- Fréquence : 98 MHz - Puissance d'éme eur : 100 W - Hauteur du mât : 30 m - Nombre de dipôles : 4 V	- Fréquence : 99 MHz - Puissance d'éme eur : 100 W - Hauteur du mât : 30 m - Nombre de dipôles : 4/V	- Fréquence : 99 MHz - Puissance d'éme eur : 100 W - Hauteur du mât : 24 m - Nombre de dipôles : 2/V	- Fréquence: 98 MHz - Puissance d'éme eur: 100 W - Hauteur du mât: 50 m - Nombre de dipôles: 4/V	- Fréquence : 95.10 MHz - Puissance d'éme eur : 150 W - Hauteur du mât : 30 m - Nombre de dipôles : 4/V	- Fréquence : 95.1MHz - Puissance d'éme eur : 250 W - Hauteur du mât : 21 m - Nombre de dipôles : 2/V
Voix des orpailleurs	Gorouol	Bonkaney	Tondibia	Wafakaye	Baarou
Koma- bangou	Landou (Relai de Dolbel)	Liboré	Makalondi	Mehanna	Ouallam
22	23	24	25	26	27

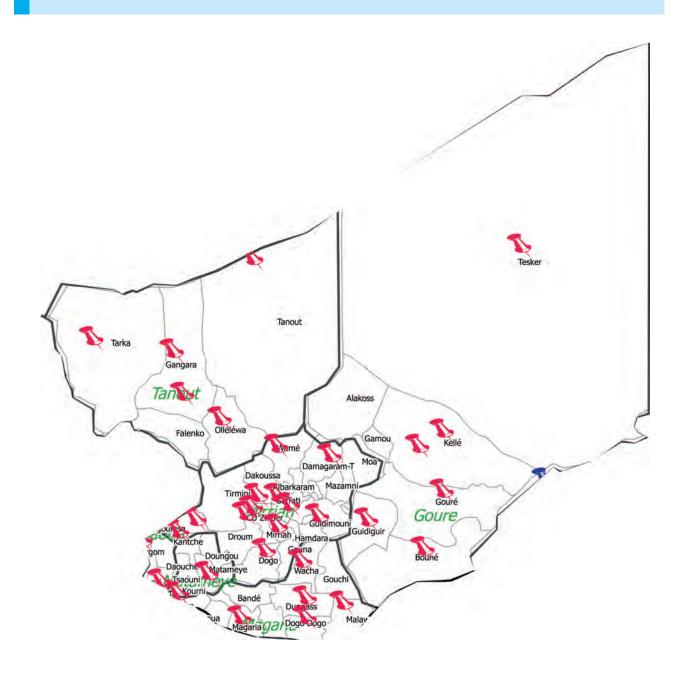
28         Ouallam         Dango         - Fréquence : 89.5 MHz         DC 016/P/CSC           - Puissance d'éme eur : 250W         du 07/03/18           - Hauteur du mât : 25 m         - Hauteur de dipôles : 2 /V	- Fréquence : 89.5 MHz Dc 0 - Puissance d'éme eur : 250W du 0 - Hauteur du mât : 25 m - Nombre de dipôles : 2 /V	250W du 0	Dc 016/P/CS du 07/03/18	U	R.C	FAN	FAN	FAN	FAN	FAN
Guro - Fréquence : 95.1 MHz guelado - Puissance d'éme eur : 300 W CSC du - Hauteur du mât : 36 m 29/06/2015 - Nombre de dipôles : 4/V	- Fréquence: 95.1 MHz - Puissance d'éme eur: 300 W - Hauteur du mât: 36 m - Nombre de dipôles: 4/V		Dc no 03 CSC du 29/06/20	8/P/	Say Galéré	Ali Amadou 96 52 43 06	Djerma Fulfulde GURMAN- TCHEMA	16H30-19H30 20H-22H30	Fonctionnell	PNUD
Sakoira - Fréquence : 100.5 MHz - Puissance d'éme eur : 300 W L 639/P/ONC du - Hauteur du mât : 33 m 12/07/01 - Nombre de dipôles : 2/V	- Fréquence : 100.5 MHz - Puissance d'éme eur : 300 W - Hauteur du mât : 33 m - Nombre de dipôles : 2/V		L 639/P/ 12/07/0	ONC du	R.C	Abdoulaye Moussa 94 77 19 08 99 13 34 56	Djerma Fulfulde Tamasheq	10н-12н 19н-23н	Fonctionnell	PNUD
Sanam Ganga Sa Fréquence: 99 MHz Dc 049/P/CSC man - Puissance d'éme eur: 500 W du 29/06/15 - Hauteur du mât: 36 Mm - Nombre de dipôles: 4/V	;a Sa Fréquence : 99 MHz - Puissance d'éme eur : 500 W - Hauteur du mât : 36 Mm - Nombre de dipôles : 4/V		Dc 049/l du 29/06	9/CSC //15	Gulumba	Mahamadou Dan Malka 96 06 84 54	Djerma Fulfulde Hausa Tamasheq	12H-14H30 18H-22H	Fonctionnell	PNUD
Sawani Alfarey Djin Fréquence : 94.1 MHz Dc 0038/P/CSC da - Puissance d'éme eur : 100 W du 14/08/18 - Hauteur du mât : 40 M - Nombre de dipôles : 2/V	- Fréquence : 94.1 MHz - Puissance d'éme eur : 100 W - Hauteur du mât : 40 M - Nombre de dipôles : 2/V	» % _ >	Dc 0038/F du 14/08/	/CSC 18	Alfarey Djinda	Azizou Gouna 96 46 02 43	Djerma Fulfulde Hausa Tamasheq	10н-12н 19н-23н	Fonctionnelle	PNUD
Sawani Sinder Djinda - Fréquence : 95.1 MHz Dc 011/P/CSC - Puissance d'éme eur : 100 W du 22/09/06 - Hauteur du mât : 50 M - Nombre de dipôles : 2/V	- Fréquence : 95.1 MHz Dc 0 - Puissance d'éme eur: 100 W du 2 - Hauteur du mât : 50 M - Nombre de dipôles :2/V	- Fréquence : 95.1 MHz Dc 0 - Puissance d'éme eur: 100 W du 2 - Hauteur du mât : 50 M - Nombre de dipôles :2/V	Dc 011/P/du 22/09/	2SC 306	R.C	Moussa Barkire 96 50 47 02	Djerma Fulfulde Tamasheq	9н-11н 19н-22н	Fonctionnell	MORIBEN
Say Voix de la Fréquence : 99. MHz Dc 06/P/CSC du Tapoa - Puissance d'éme eur : 250 W 17/05/04 - Hauteur du mât : 15M - Nombre de dipôles : 8/V	e la Fréquence : 99. MHz - Puissance d'éme eur : 250 W - Hauteur du mât : 15M - Nombre de dipôles : 8/V		Dc 06/P/ 17/05/04	CSC du	Comité local de développe- ment	Chaibou Mamoudou Djerma 96 47 19 46 francais Fulfulde Hausa	Djerma francais Fulfulde Hausa	10H-12H30 17H-19H 20H30-22H	Fonctionnell	OIF
35 Simiri yilwa Fréquence:99 MHz Dc 05/P/ONC - Puissance d'éme eur:300 W du 27/12/01 - Hauteur du mât:25 m - Nombre de dipôles:2/V	Fréquence: 99 MHz - Puissance d'éme eur: 300 W - Hauteur du mât: 25 m - Nombre de dipôles: 2/V		Dc 05/P/O du 27/12/	01 01	Yilwa	Moussa Hassane 96 31 50 07 Nandou Boubacar (DP) 97 00 11 94	Djerma francais Fulfulde Hausa Tamasheq	8H-11H 20H30-23H30	Fonctionnell	Banque Mondiale PNUD

36	Tamou		Fréquence : 99 MHz - Puissance d'éme eur : 60 W L n°046/P/ONC - Hauteur du mât : 30 m du 07/02/2003 - Nombre de dipôles : 2/V			Belko Idi	Non disponible	Non dispo- nible	Non installée	ECOPAS
37	Tarbiyat		Fréquence : 99 MHz - Puissance d'éme eur : 100 W - Hauteur du mât : 30 m - Nombre de dipôles : 2/V	L n°042/P/ONC du 11/01/2001	ن ن	Ahmid Zemil 96 59 63 83	Haussa Tamasheq	08H00-10H00 fonctionnelle 20H00-22H00	Non fonctionnelle	PNUD
38	Tegué (Relai Dolbel)		Fréquence : 96 MHz - Puissance d'éme eur : 100 W - Hauteur du mât : 30 m - Nombre de dipôles : 4/V	Dc n°011/P/CSC du 11/07/2008		Abdourahamane Djibay 96 47 92 46	Djerma Fulfuldé Tamasheq	12H00-22H00	Fonctionnelle	Coopération Suisse
39	Tera	Liptako	Fréquence : 98.7 MHz - Puissance d'éme eur : 500 W - Hauteur du mât : 64 m - Nombre de dipôles :4/V	Dc n°012/P/CSC du 11/07/2008	ن ي	Boukari Kanda 96 14 16 44 90 38 10 97	Djerma Français Fulfuldé Haussa Tamasheq Gourmantché	07H30-12H30 18H00-23H00	Fonctionnelle	Coopération Suisse
40	40 Tillabery	AMA	Fréquence: 95.1 MHz - Puissance d'éme eur: 100 W - Hauteur du mât: 39 m	du 21/09/2010	AMA	Harouna Issifi 96 26 82 39	Djerma Français Haussa Tamasheq	07H00-13H00 Fonctionnelle 16H00-23H00	Fonctionnelle	AMA
41	Tillaberi	Baani	Fréquence: 94.5 MHz - Puissance d'éme eur: 500 W - Hauteur du mât: 40 m	Dc n° 005/P/ CSC du 04/02/2021	Baani FM	Abdou Alhassan 85 16 95 95 88 87 30 37	Non disponible	Non dispo- nible	Non installée	Populatio
42	42 Tondi kiwindi Kalley-Koye	Kalley-Koye	Fréquence:95.1 MHz - Puissance d'éme eur:155 W - Hauteur du mât:30 m - Nombre de dipôles:4/V	Dc n°0645/P/ CSC du 29/06/2015	GOMNI	Adamouldé 96 09 04 30 95 86 36 53	Djerma Fulfuldé Tamasheq	08H00-12H00 Fonctionnelle 17H00-19H00		PNUD

# **REGION DE ZINDER**

a région de Zinder, avec une Superficie de 155 778 km², a une population de 3 539 764 (RGPH 2012). La région de Zinder est administrativement organisée en dix (10) Départements (Belbédji, Damagaram Takaya, Doungas, Gouré, Kantché, Magaria, Mirriah, Takeita, Tanout et Tesker), 10 Communes urbaines et quarante-cinq (45) Communes rurales.

A la date du 14 Mai 2021, la région dispose de trente-cinq (35) radios communautaires.



Š	LOCALITE	NOM RADIO	CARATCERISTIQUES DE LA STATION	N°AUTORISATION	DENOMINATION Associatio	RESPONSABLE & CONTACTS	LANGUES DE DIFFUSIONS	HORAIRES	ETAT RADIO	PARTENAIRE
$\vdash$	Bandé	Ikarawa	- Fréquence: 90 MHz - Puissance d'éme eur: 150 W - Hauteur du mât: 48 m - Nombre de dipôles: 6/V	Dc n° 0043/P/ CSC du 08/10/2018		Issoufou Mayana 90 02 48 60 81 14 54 72	Français Fulfuldé Haussa	07H00-12H00 14H00-23H00	Fonctionnell	Associa- on des maraiches de Bandé
7	Bandé	Madja Maga- gi	- Fréquence: 91.1 MHz - Puissance d'éme eur: 100 W - Hauteur du mât: 30 m - Nombre de dipôles: 4/V	Dc n°003/P/CSC du 04/02/2021	ن ن خ	Salissou Djibo 96 06 38 38 Abdou Garba Manzo 96 88 23 91 90 49 00 04	Fulfuldé Haussa	09H00-12H00 20H00-22H30	Fonctionnell	PNUD
n	Belbedji	Tarka	- Fréquence: 99 MHz - Puissance d'éme eur: 1000 W - Hauteur du mât: 16 m - Nombre de dipôles: 2/V	Dc n°02/P/ONC du 27/12/2001	R. C.	Elh Chaibou Na Hanni 96 94 56 10/ 90 40 83 66	Fulfuldé Haussa Tamasheq FRANÇAIS	10H30-13H00 18H30-22H00	Fonctionnell	PNUD
4	Birnin Kazowé	Kakaraou	- Fréquence: 99 MHz - Puissance d'éme eur: 100W - Hauteur du mât: 30 m - Nombre de dipôles: 02	L n°038/P/ONC du 11/01/2001	č.	lbrahim manzo 96 11 63 55 9211 63 55	Fulfuldé Haussa Kanuri	07H00-0çH00 13H00-16H00 19h00-22h00	Fonctionnell	PNUD
D.	Bouné	Killandé Kl- liyo	- Fréquence: 95.5 MHz - Puissance d'éme eur: 300 W - Hauteur du mât: 48 m - Nombre de dipôles: 4/V	Dc n)043/P/CSC du 29/06/2015	MOUNIO	Moustapha Katchélla 99 95 46 40	Fulfuldé Haussa Tamasheq	07H00-12H00 15H25-17H30	Fonctionnell	PNUD
9	Damaga- ram Takaya	Koutoukoum	- Fréquence: 99 MHz - Puissance d'éme eur: 100 W - Hauteur du mât: 30 m - Nombre de dipôles: 4/V	L n°071/P/ONC du 21/12/2002	R. C.	Abdou Mamane 97 48 72 62 99 37 94 76	Haussa Kanuri	08H00-11H00 18H00-21H00	Fonctionnell	PNUD
7	Dan Bartho	Zumunci	- Fréquence: 95.1 MHz - Puissance d'éme eur: 100 W - Hauteur du mât: 29 m - Nombre de dipôles: 2/V	Sans autorisa- tion	R. C.	Hamidou Yacouba Bardé 91 25 03 90 96 47 77 10	Français Fulfuldé Haussa	10H00-13H00	Fonctionn lle	НĶ

9		Maison du Paysan	a <sub>n</sub>	αn		UNFPA
PNUD	<u></u>	Рау	PNUD	PNUD	¥	2
Fonctio - nelle	Fonctio - nelle	Fonctio - nelle	Fonctio - nelle	Fonctio - nelle	Fonctio - nelle	Fonctio - nelle
09H00-12H00 21H00-00H00	09H00-12H00 16H00-21H00	9H00-12H00 20H00- 22H-30	10H00-13H00 18H00-23H00	9H00617H00	09H00-12H15 16H15-17H30	09H00-12H00 14H00-17H00
Français Fulfuldé Haussa Kanuri Tamasheq	Haussa	Haousa Fulfulde	Français Fulfuldé Haussa	Djerma Haussa	Fulfuldé Haussa Tamasheq	Fulfuldé Haussa Kanuri
Abdoul Kader Ousseini 96 86 70 04	Hafi ou Malam Idi 91 26 75 15 99 17 47 99	Abdou Garba Manzo 96882391 90490004	Mahamane Lawali Habou 96 15 15 96/93 13 03 60	MamaneMoudji- fatou Habou 96 18 47 91	Rabiou Moussa 98 55 28 90 Wahabi Ousmane 96 63 46 31 (Directeur)	Abdou Inga 97 03 42 19 92 61 04 54 Issaka Ali 96 42 94 60 Ousmane Djibo 91 25 03 78
HADDIN KAY	ú ĸ	R. C.	Dan Barara	Mouriyar Gafa	R. C.	R. C.
Dc n°052/P/ CSC du 29/06/2015	L n°068/P/ONC du 12/07/2001	Dc n°004/P/ CSC du 04/02/2021	Dc n°061/P/ CSC du 29/06/2015	Dc n°043/P/ CSC du 29/06/2015	Sans autorisatio	Dc n°03/P/CSC du 28/08/2006
- Fréquence : 99 MHz - Puissance d'éme eur : 300 W - Hauteur du mât : 30 m - Nombre de dipôles : 4/V	- Fréquence: 95.1 MHz - Puissance d'éme eur: 100 W - Hauteur du mât: 30 m - Nombre de dipôles: 2 /V	- Fréquence: 91.1 MHz - Puissance d'éme eur: 100 W - Hauteur du mât: 30 m - Nombre de dipôles: 4/V	- Fréquence: 95.1 MHz - Puissance d'éme eur: 300 W - Hauteur du mât: 35 m - Nombre de dipôles: 2/V	- Fréquence: 95.1 MHz - Puissance d'éme eur: 150 W - Hauteur du mât: 30 m - Nombre de dipôles: 4/V	- Fréquence : 99 MHz - Puissance d'éme eur : 100 W - Hauteur du mât : 30 m - Nombre de dipôles : 2/V	- Fréquence : 99 MHz - Puissance d'éme eur : 50 W - Hauteur du mât : 30 m - Nombre de dipôles : 4/V
Boulama	Hamdalla	Boulboula FM	Mayaki FM	Waziri	Gama Kay	Mounio
Dogo	Dogodo- go	Doungou	Doungass	Gafa	Gangara	Gouré
∞	6	10	11	12	13	14

15	Guidiguir	Mounio	- Fréquence: 95.1 MHz - Puissance d'éme eur: 100 W - Hauteur du mât: 30 M - Nombre de dipôles: 2/V RAYON COUVERTURE 30 KMS	Dc n°020/P/ CSC du 07/03/2018	Ü Æ	Maigari Maman 96 21 78 49/ 9384 90 27	Fulfuldé Haussa Kanuri Tamasheq	09H00-12H00	Fonctio - nelle	为
16	Guidi- mouni	Aissami	- Fréquence : 99 MHz - Puissance d'éme eur : 100 W - Hauteur du mât : 30 M - Nombre de dipôles : 2/V	Sans autorisation	Ú Æ	Mamane Bachir Idi 96 74 08 92 91 10 46 66 Abdoul Karim Malam 96 18 72 19	Fulfuldé Haussa Tamasheq	09H00-12H00	Fonctio - nelle	X X
17	Kantché	Tsirkao	- Fréquence : 95.1 MHz - Puissance d'éme eur : 100 W - Hauteur du mât : 30 M - Nombre de dipôles : 2/V	Dc n°04/P/CSC du 18/02/2004	R. C.	Mamane Moussa 96 16 49 72 Addourahamane Dan Djouma 98 66 46 16	Fulfuldé Haussa	10H00-12H00 16H00-18H00 20H30-22H00	Fonctio - nelle	HKI
18	Kellé	Aoulayé	- Fréquence: 95.1 MHz - Puissance d'éme eur: 300 W - Hauteur du mât: 30 m - Nombre de dipôles: 4/V	Dc n°046/P/ CSC du 29/06/2015	Koutous	Salissou Adam 98 94 93 26 Zeinabou Mamadou 97 48 84 49	Haussa Kanuri	09H00-12H00 15H00-18H00	Fonctio - nelle	PNUD
19	Koleram	Musso juna	- Fréquence: 91.5 MHz - Puissance d'éme eur: 150 W - Hauteur du mât: 30 m - Nombre de dipôles: 4/V	Dc n°041/P/ CSC du 30/09/2016	Dalla Koleram	Abdouraza Magagi 90 15 74 94 Nayabou Abdou 90 53 09 60	Fulfuldé Haussa Tamasheq	09H00-11H00 15H00-17H00 21H00-23H00	Non fonc- tionnelle	
20	Magaria	Kitari	- Fréquence: 101.5 MHz - Puissance d'éme eur: 500 W - Hauteur du mât: 40 m - Nombre de dipôles: 4/V	Dc n°033/P/ CSC du 20/06/2015	ن ت	Hadi Malam Go o 96 89 43 59 92 18 96 95 96 95 96 95 96 96 96 96 96 96 96 97 113	Français Fulfuldé Haussa	09H00-12H00 16H00-23H00	Fonctio - nelle	UNICEF
21	Malawa	Malawa	- Fréquence : 99 MHz - Puissance d'éme eur : 100 W - Hauteur du mât : 33 m - Nombre de dipôles : 2/V	L n°326/P/ONC du 08/09/2000	R. C.	Karimou Alassan (Dir. Prog) 96 16 23 47 Ado Saley 96 33 18 06	Fulfuldé Haussa tamasheq	09Н00-12Н00	Non Fonctionn lle	SNV

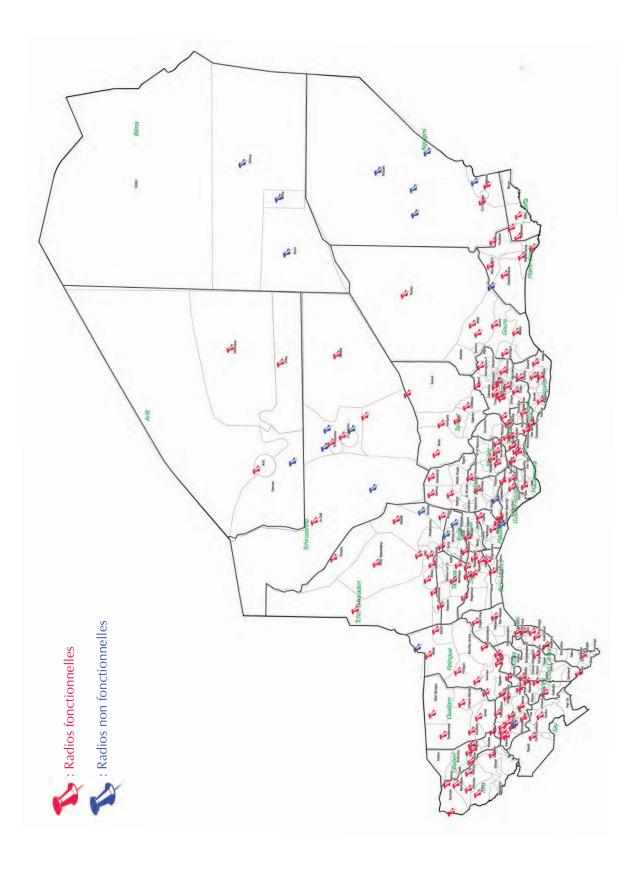
	Maison du paysan		UNFPA	9	Aide à la décision	O:
五		弄	N O	PNUD	Aide	A.E.C
Non fonc- tionnelle	07H00-10H30 Non installée 15H30-17H00	Fonctio - nelle	Fonctio - nelle	Fonctio - nelle	Fonctio - nelle	Non fonc- tionnelle
09Н00-11Н00	07H00-10H30 15H30-17H00	09H00-12H00 16H00-21H00	8H-10H00 16H-18H00	9H30-12H00 19H30-23H00	9H00-12H00	7H00-22H00 Weekend 7H00-00H
Fulfuldé Haussa Tamasheq	Français Haussa	Fulfuldé Haussa Tamasheq	Francais Fulfuldé Haussa	Fulfuldé Haussa Tamasheq	Fulfuldé Haussa Kanuri	Djerma Francais Haussa Kanuri
Ali Issouma 97 17 93 23	Bouhari Issa 90 17 52 87 Ibrahim Rabé 96 27 69 57 (SG)	Tassiou Moussa 96 75 50 84 Ousseini Gao 96 16 47 32	Hassane Lamine 96 45 61 24	Moustapha Issoufou 98 75 37 89/ 92 31 62 20	Abdoul Salam Manzo 94 30 6003 96 11 78 18	Mahamane Moutari Magagi 90 45 59 78 97 23 74 25
R. C.	R. C.	R. C.	R.C	Taimakon kai da kai	R.C	A.E.C
L n°0646/P/ ONC du 12/07/2001	Dc n°015/P/ CSC du 07/03/2018	L n°069/P/ONC du 27/05/2002	L n° 0647/P/ ONC du 12/07/2001	Dc 0040/P/CSC du 30/09/2016	Dc 06/P/CSC du 10/05/05	Dc 07/P/CSC du 19/05/2009
- Fréquence : 99 MHz - Puissance d'éme eur : 24 W - Hauteur du mât : 30 M - Nombre de dipôles : 2/V	- Fréquence : 100.5 MHz - Puissance d'éme eur : 100W - Hauteur du mât : 40 m - Nombre de dipôles :2/V	- Fréquence : 99 MHz - Puissance d'éme eur : 300 W - Hauteur du mât : 30 m - Nombre de dipôles : 2/V	Fréquence: 99. MHz - Puissance d'éme eur: 50 W - Hauteur du mât: 18 m - Nombre de dipôles: 2/V	Fréquence: 91 MHz - Puissance d'éme eur: 100 W - Hauteur du mât: 25 m - Nombre de dipôles: 2/V	Fréquence:95.1 MHz - Puissance d'éme eur:100 W - Hauteur du mât:30 m - Nombre de dipôles:2/V POPULATION CIBLE:80000	Fréquence : 99.4 MHz Puissance d'éme eur : 500 W - Hauteur du mât : 30 M - Nombre de dipôles :04
Karaka Tamgak	Zololo	Darnako	Alkawali	Mai Tama	Dougouza	Alternati e
Tesker	Tirmini	Wacha	YachinKa- fa	Yaouri	Zermou	Zinder
29	30	31	32	33	34	35

# **CONCLUSION**

La mise à jour du répertoire des radios communautaire 2017 a permis de constater à la date 18 mai 2021 que sur les 202 radios sur l'ensemble du territoire, 158 sont fonctionnelles et 44 à l'arrêt. Aussi seize (16) de ces radios communautaires n'ont pas d'autorisation.

Enfin, au vu de ces constats, une mission doit être envisagée par le Conseil Supérieur de la Communication (CSC) en collaboration avec le Ministère de la Communication, la Coordination Nationale des Radios Communautaires (CN-RACOM). Cette mission permettra de recueillir toutes les informations et les difficultés auxquelles sont confrontées ces médias afin de proposer des solutions pour disposer d'un outil efficace d'aide à la décision pour la population rurale.

# CARTOGRAPHIE FONCTIONNELLE DES RADIOS COMMUNAUTAIRES



REPUBLIQUE DU NIGER

Fraternité-Travail-Progrès

**CONSEIL SUPERIEUR** 

**DE LA COMMUNICATION** 

Délibération N°002/CSC

Du 04 juin 2014

Fixant les modalités de création, d'installation et d'exploitation des services de radiodiffusion sonore privés et associatifs

### LE CONSEIL SUPERIEUR DE LA COMMUNICATION :

Vu la Constitution du 25 novembre 2010;

Vu la loi n°2012-34 du 07 juin 2012, portant composition, attributions, organisation et fonctionnement du Conseil Supérieur de la Communication (CSC);

Vu l'ordonnance n°2010-35 du 04 juin 2010, portant régime de la liberté de presse;

Vu l'Ordonnance N°93-31 du 30 mars 1993, portant sur la communication audiovisuelle;

Vu le décret N°2013-149/PRN/MC/NTI du 29 mars 2013, portant nomination des membres du Conseil Supérieur de la Communication ;

Vu le décret N°2013-159/PRN/MC/NTI du 18 avril 2013, portant composition du bureau du Conseil Supérieur de la Communication;

Vu la Délibération n°001/CSC du 23 mai 2013, portant Règlement Intérieur du Conseil Supérieur de la Communication;

Vu la Délibération n°002/CSC du 25 mai 2013, portant Règlement Administratif du Conseil Supérieur de la Communication;

Vu le Procès-verbal de prestation de serment des membres du Conseil Supérieur de la Communication dressé le 03 avril 2013 par la Cour d'Etat ;

Sur Rapport du Bureau du CSC;

Après délibération, la Plénière du CSC

ADOPTE:

### **CHAPITRE I: DISPOSITIONS GENERALES**

**Article premier** : La présente délibération est prise en application de l'article 12 de la loi N°2012-34 du 07 juin 2012 portant composition, organisation et fonctionnement du Conseil Supérieur de la Communication.

**Article 2 :** Elle détermine les modalités de création, d'installation et d'exploitation des services de radiodiffusion sonore privés et associatifs, diffusés par voie terrestre, par Internet, par câble ou par satellite.

Elle s'applique aux radiodiffusions sonores locales, régionales, nationales et internationales.

**Article 3 :** Le Conseil Supérieur de la Communication, agissant au nom de l'Etat, délivre les autorisations d'exploiter un service de radiodiffusion sonore ou tout autre service de communication audiovisuelle privé (commerciale, communautaire ou associative).

**Article 4 :** Le Conseil Supérieur de la Communication détermine les cahiers de charges des radios locales, régionales et nationales et veille à leur respect.

**Article 5 :** On entend par radio locale, une station de diffusion dont la programmation a vocation à intéresser l'audience de la localité du lieu d'émission ou des environs immédiats.

Elle peut être privée à caractère commercial, communautaire ou associatif.

Dans le cas où elle est communautaire ou associative, elle est à but non lucratif.

**Article 6 :** On entend par radio régionale, une station de diffusion dont la programmation a vocation à intéresser les audiences d'une ou de plusieurs localités situées autour du lieu principal d'émission.

**Article 7 :** On entend par radio nationale, une station ou toute autre entreprise de diffusion dont la programmation a vocation à intéresser les audiences de l'ensemble du territoire national.

**Article 8 :** On entend par radio internationale, une station ou toute autre entreprise de diffusion dont la programmation a vocation à intéresser les audiences au niveau mondial.

### **CHAPITRE II: PRINCIPES FONDAMENTAUX**

**Article 9 :** La communication audiovisuelle est libre. Elle résulte des prestations du service public de communication audiovisuelle des entreprises du secteur privé et des associations à but non lucratif légalement reconnues.

**Article 10 :** Les citoyens nigériens ont le droit à des services de communication audiovisuelle sur l'ensemble du territoire national.

**Article 11 :** le Conseil Supérieur de la Communication garantit l'exercice de la liberté de communication audiovisuelle et l'indépendance des médias de service public dans les modalités et conditions fixées par les textes en vigueur.

**Article 12** : Les fréquences radioélectriques utilisées pour la radiodiffusion sonore sont une ressource naturelle limitée doivent faire l'objet d'une réglementation nationale en conformité avec les réglementations internationales en la matière.

Ces fréquences sont du domaine public. Le Conseil Supérieur de la Communication agissant au nom de l'Etat a le devoir d'en affecter l'usage aux fins des services de radiodiffusion sonore. Leur utilisation est assujettie aux conditions techniques déterminées dans les cahiers des charges.

### **CHAPITRE III - DES CONDITIONS DE CREATION**

**Article 11:** Toute personne physique ou morale a le droit de créer, d'installer et d'exploiter un service de radiodiffusion sonore privé, à condition de se constituer en une société de droit nigérien, conformément aux textes en vigueur.

Article 12 : Le postulant doit constituer et déposer un dossier auprès du Conseil Supérieur de la Communication.

**Article 13 :** Les formulaires du dossier sont fournis par le Conseil Supérieur de la Communication contre paiement des frais de dossiers dont les montants sont fixés dans le tableau joint en annexe.

Article 14 : Le dossier de candidature est composé des pièces ci-après:

- la demande manuscrite timbrée signée du postulant;
- le casier judiciaire du promoteur ou du principal responsable de la société, datant de moins de 3 mois ;
- le certificat de nationalité du promoteur ou du principal responsable de la société ;
- l'acte notarial définissant la personnalité morale de l'entreprise;
- le Numéro d'Identification Fiscal;
- le Registre de Commerce et de Crédit Mobilier ;
- le certificat de non faillite;
- l'autorisation d'exercice délivrée par les autorités compétentes, les statuts et le règlement intérieur pour les associations;
- la garantie financière d'un montant de cinq millions (5.000 000) de francs CFA ou une convention de financement dûment signée, pour les radios communautaires ou associatives et de trente millions (30.000.000) de francs CFA, pour les radios privées ;
- la grille de programmes de la radio;
- les synopsis des émissions;
- la liste du matériel;
- la fiche sur le promoteur ou l'association dûment remplie ;
- la fiche sur le projet dûment remplie ;

- la preuve du paiement des frais de retrait de formulaire et des frais d'études de dossiers ;
- un engagement du promoteur à démarrer l'exploitation dans un délai de six (6) mois.

Article 15 : Le dossier de candidature pour les relais des radios privés et associatives est composé des pièces ci-après:

- une demande manuscrite timbrée signée du requérant ;
- la liste du matériel de réception et de diffusion ;
- la fiche sur le promoteur ou l'association dûment remplie ;
- la fiche sur le projet dûment remplie ;
- la preuve du paiement des frais de retrait de formulaire et des frais d'études de dossiers ;
- la garantie financière d'un montant de cinq millions (5.000 000) de francs CFA ou une convention de financement dûment signée, pour les radios communautaires ou associatives et de trente millions (30.000.000) de francs CFA, pour les radios privées ;
- un engagement du promoteur à démarrer l'exploitation dans un délai de six (6) mois.

### Article 16 : Le dossier de candidature pour les radios internationales est composé des pièces ci-après:

- une demande manuscrite timbrée signée du requérant ;
- une copie légalisée du statut de la Radio ;
- un casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois du représentant légal du postulant ;
- le certificat de nationalité du représentant légal du postulant ;
- la grille de programmes de la radio ;
- le synopsis des émissions ;
- la liste du matériel de réception et de diffusion ;
- la fiche sur le projet dûment remplie ;
- la preuve du paiement des frais de retrait de formulaire et des frais d'études de dossiers ;
- un engagement du promoteur à démarrer l'exploitation dans un délai de six (6) mois.

**Article 17:** Les dossiers de candidature doivent être reproduits en dix sept (17) exemplaires et déposés au Conseil Supérieur de la Communication.

Ils peuvent aussi être transmis par voie postale, le cachet de la poste faisant foi.

### **CHAPITRE IV: DES CONDITIONS D'INSTALLATION**

Article 18: l'installation d'un service de radiodiffusion sonore est subordonnée à l'attribution d'une fréquence.

Le bénéficiaire est tenu de respecter scrupuleusement la fréquence qui lui a été attribuée.

**Article 19 :** l'installation d'un service de radiodiffusion sonore est subordonnée à la signature d'une convention entre le Conseil Supérieur de la Communication, agissant au nom de l'Etat et le requérant.

**Article 20 :** Le bénéficiaire de la fréquence est tenu d'installer sa radio dans un délai de six (6) mois suivant la date de signature de la convention.

En cas de force majeure, à la demande du requérant, le délai peut être prorogé de trois (3) mois.

Une fois ce délai épuisé, la fréquence retombe dans le domaine public.

**Article 21 :** Le requérant doit introduire auprès CSC une demande de contrôle de conformité au plus tard deux (2) mois avant l'expiration de l'autorisation provisoire. Le CSC dispose d'un (1) mois, à compter de la réception de la demande, pour procéder aux vérifications des données techniques et physiques sur le site d'implantation de la radio par une équipe qualifiée désignée à cet effet.

A l'expiration de ce délai d'un mois, si le CSC n'a pas pu procéder au contrôle de conformité, le requérant peut commencer l'exploitation.

A l'expiration du délai de six (6) mois, si le requérant n'introduit pas de demande, le Conseil Supérieur de la Communication procède au contrôle inopiné de conformité.

En cas de défaillance constatée par le Conseil Supérieur de la Communication, le promoteur dispose d'un délai d'un (1) mois pour procéder aux corrections nécessaires.

Article 22 : En cas de non respect des normes techniques, le Conseil Supérieur de la Communication, peut, après mise en demeure et après avoir donné à l'intéressé, l'occasion de se faire entendre dans le cadre d'une audience publique, procéder au retrait de l'autorisation.

### CHAPITRE V- DES CONDITIONS D'EXPLOITATION

**Article 23 :** L'autorisation d'exploiter un service de radiodiffusion sonore a un caractère précaire. Sa durée est limitée à cinq (5) ans ; elle est renouvelable dans les conditions fixées par le cahier des Charges.

En cas de manquement, le Conseil Supérieur de la Communication peut prendre des sanctions conformément aux règles de procédures suivies devant le CSC

**Article 24 :** Toute personne ayant obtenu une autorisation d'exploiter un service de radiodiffusion sonore s'engage à respecter toutes les dispositions du cahier des charges.

Article 25 : Les radios à caractère confessionnel et/ou politique sont formellement interdites.

**Article 26 :** Toute personne ayant obtenu une autorisation d'installation et d'exploitation d'un service de radiodiffusion sonore doit verser régulièrement les redevances et les frais de gestion et de contrôle de fréquence conformément au barème joint en annexe.

**Article 27 :** En cas d'exploitation d'une fréquence de radiodiffusion sans autorisation, ou faite après expiration de l'autorisation provisoire, le Conseil Supérieur de la Communication peut intenter une action pénale contre le contrevenant. Il peut faire appel à la force publique pour faire arrêter la diffusion des émissions.

**Article 28 :** Les services de radiodiffusion sonore privés et associatifs peuvent installer des relais dans d'autres localités avec l'autorisation du Conseil Supérieur de la Communication.

Toutefois, tout nouveau relais de service de radiodiffusion sonore doit faire l'objet d'une autorisation préalable délivrée par le Conseil Supérieur de la Communication.

### **CHAPITRE VI- DES DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES**

**Article 29 :** Pour les demandes en instance, les requérants doivent se conformer aux dispositions de la présente délibération.

**Article 30 :** La présente délibération qui, abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera publiée au Journal Officiel de la République du Niger.

POUR LE CONSEIL

LE PRESIDENT

**Abdourahamane OUSMANE** 



Salle de documentation du
CSC avec 696 notices
bibliographiques dont
des documents
sur la communication,
le journalisme
et des ouvrages élaborés par
le Conseil Supérieur
de la Communication.
La salle est accessible à tous
les étudiants, chercheurs et
praticiens de la communication
et du journalisme. Elle est
ouverte de 08 h 00 à 17 h 30
au siège du CSC.



Dispositif de Monotoring installé par la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) du Maroc «HMS». Il permet de faire le suivi de 16 télévisions et 34 radios.



Tableau de bord du dispositif de Monotoring «IMAS» installé par l'Union Européeene à travers le Projet EISA. Ce dispositif permet le suivi de 15 télévisions et de 18 radios.

# Salle montage/Studio de formation installé pour la formation des journalistes

